



**LES AVIS ET
RAPPORTS**
DU CESIER

Budget primitif 2021

Avis

Adopté en séance plénière du 21 janvier 2021

Avis du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est

Présenté par :

Marie-Madeleine MAUCOURT, Présidente, et **Dominique LEDEME**, Rapporteur, au titre de la commission Développement économique

Sabrina GREAU, Présidente, et **Marie de METZ-NOBLAT**, Rapporteuse, au titre de la commission Tourisme

Sébastien LORIETTE, Président, et **Pascal LOUIS** Rapporteur, au titre de la commission Agriculture et forêt

Paul NKENG, Président, et **Michèle SEVERS**, Rapporteuse, au titre de la commission Lycées et apprentissage

Lydie GOURY, Présidente, et **Claude BOURDON-POUPON**, Rapporteuse, au titre de la commission Formation professionnelle

Virginie WILLAIME, Présidente, et **Emmanuelle EBEL-JOST**, Rapporteuse, au titre de la commission Innovation, enseignement supérieur et recherche

Eric BALAUD, Président, et **Michèle TREMOLIERES**, Rapporteuse, au titre de la commission Aménagement des territoires

Christine GRAFFIEDI, Présidente, et **Bruno ULRICH**, Rapporteur, au titre de la commission Transports et déplacements

Bruno FAUVEL, Président, et **Odile AGRAFEIL**, Rapporteur, au titre de la commission Environnement

Marc PHILIBERT, Président, et **Jean-Luc HUMBERT**, Rapporteur, au titre de la commission Jeunesse

Marie-Josée DAVANZO, Présidente, et **Joëlle PIJAUDIER-CABOT**, Rapporteuse, au titre de la commission Culture

Béatrice HESS, Président, et **Sylvia PIERSON**, Rapporteur, au titre de la commission Sport

Bruno THERET, Président, et **Patrice HARSTER**, Rapporteur, au titre de la commission Relations internationales et transfrontalières

Jacques RIMEIZE, Président, et **Andrée BUCHMANN**, Rapporteuse, au titre de la commission Finances

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est

a voté le présent avis comme suit :

- ▶ à l'unanimité des suffrages exprimés avec 4 abstentions : Finances ;
- ▶ à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 abstentions : Développement économique ;
- ▶ à l'unanimité des suffrages exprimés avec 3 abstentions : Tourisme ;
- ▶ à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstentions : Agriculture et forêt ;
- ▶ à l'unanimité des suffrages exprimés avec 10 abstentions : Lycée et apprentissage ;
- ▶ à la majorité des suffrages exprimés avec 2 voix contre et 4 abstentions : Formation professionnelle ;
- ▶ à la majorité des suffrages exprimés avec 2 voix contre et 5 abstentions : Innovation, enseignement supérieur et recherche ;
- ▶ à la majorité des suffrages exprimés avec 1 voix contre et 12 abstentions : Aménagement des territoires ;
- ▶ à la majorité des suffrages exprimés avec 3 voix contre et 4 abstentions : Transports et déplacements ;
- ▶ à la majorité des suffrages exprimés avec 6 voix contre et 10 abstentions : Environnement ;
- ▶ à la majorité des suffrages exprimés avec 3 voix contre et 13 abstentions : Jeunesse ;
- ▶ à la majorité des suffrages exprimés avec 4 voix contre et 16 abstentions : Culture ;
- ▶ à la majorité des suffrages exprimés avec 1 voix contre et 9 abstentions : Sport ;
- ▶ à la majorité des suffrages exprimés avec 1 voix contre et 6 abstentions : Relations internationales et transfrontalières.

SOMMAIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	1
TOURISME	4
AGRICULTURE ET FORÊT	6
LYCÉE ET APPRENTISSAGE.....	9
FORMATION PROFESSIONNELLE.....	11
INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	16
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES.....	20
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS.....	23
ENVIRONNEMENT.....	26
JEUNESSE	29
CULTURE.....	32
SPORT	34
RELATIONS INTERNATIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES	36
FINANCES	40
EXPLICATIONS DE VOTE.....	44
Explication de vote de Jean-Louis FREYD	44
Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT) - Finances et administration régionale.....	45
Explication de vote de Patrick HEIDMANN – Lycée et apprentissage	46
Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT) - Jeunesse.....	47

INTRODUCTION

Le CESER estime que le rapport développement économique du Budget Primitif (BP) 2021 ne retranscrit que très partiellement les grandes ambitions du Business Act Grand Est et celles du document budgétaire des orientations budgétaires qui annonçait un budget « vert », pourtant bien présentes dans le rapport général du BP. La transition écologique y est en effet peu lisible, n'apparaissant que par petites touches très ponctuelles.

Par ailleurs la structuration du rapport du BP 2020 avait été appréciée car elle offrait une vision d'ensemble de la déclinaison budgétaire du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) dans tous ses aspects en incluant les actions régionales relevant de l'innovation. On revient ici à une vision beaucoup plus morcelée du budget, qui rend difficile d'appréhender la cohérence d'ensemble au regard des priorités de la Région.

Le CESER relève aussi que l'affectation financière par « thématique d'intervention » n'est pas donnée, ce qui ne permet pas d'apprécier le niveau des moyens alloués aux différentes thématiques présentées.

I. ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ET DÉVELOPPER LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE

- Accompagner, accélérer les transitions industrielles, économiques et environnementales

Concernant le programme « industrie du futur », au-delà du nombre d'entreprises accompagnées et des montants des investissements qui sont présentés, le CESER souhaiterait connaître le bilan du programme tant du point de vue de la typologie des entreprises accompagnées que des types de projets mis en œuvre, pour pouvoir suivre les effets du programme et ses impacts sur les différents volets qu'il comporte (modernisation de l'outil de production, transformations organisationnelles, transition écologique...). Dans son avis sur l'industrie bas carbone, le CESER proposait de n'attribuer les aides du parcours industrie du futur de « Grand Est compétitivité » qu'à la condition que le bénéficiaire s'engage à réaliser les recommandations environnementales du diagnostic de performance industrielle.

- Développer les solutions de financement innovantes – dérisquer les projets

La participation du Conseil régional à la société Capital Grand Est en 2020, en vue d'un renforcement des fonds propres des entreprises endettées par les mesures liées à la crise sanitaire, est indispensable pour relancer les investissements et la création d'emplois. Le CESER

souhaiterait des précisions sur les quotités de financement, les délais de franchise ainsi que les modalités d'intervention des fonds d'investissement. L'accès aux prêts participatifs doit être ouvert au plus grand nombre possible d'entreprises.

L'annonce d'une mise en compatibilité des financements avec la taxonomie verte européenne et les objectifs climatiques est un signal positif pour engager les entreprises à s'interroger sur leurs investissements et les orientations de leurs activités. Toutefois, cela doit se faire en renforçant les dispositifs d'accompagnement à la transition écologique et climatique (diagnostic, conseil, aides financières), les entreprises étant très souvent démunies face aux enjeux et aux solutions adaptées à mettre en œuvre. Le CESER rappelle qu'il préconise dans son avis sur l'industrie bas carbone de mettre en œuvre une politique ambitieuse de certification environnementale des entreprises (ISO 14001 et ISO 50001) afin d'inciter le plus grand nombre de PME et ETI à s'engager dans des démarches de performance environnementale et climatique.

La relocalisation étant un enjeu fondamental pour le CESER tant pour ses bénéfices économiques qu'environnementaux, il prend acte de l'engagement de la Région pour favoriser des approvisionnements plus locaux, y compris dans l'espace transfrontalier. Les actions dans ce sens doivent être développées de manière volontariste en intégrant tous les acteurs économiques, y compris les plus petits.

➤ Agir au plus près des territoires

Le CESER s'interroge sur la place des agences de développement dans l'écosystème du développement économique ainsi que l'articulation prévue avec les autres organismes (chambres consulaires, maisons de région...).

Le CESER est favorable au renforcement de toutes les démarches de coopération qui permettent une mise en synergie de tous les acteurs économiques (entreprises classiques, coopératives, structures de l'insertion par l'activité économique, associations...). Il rappelle que les financements publics doivent continuer à soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire qui apportent des réponses efficaces aux enjeux de cohésion sociale dans un contexte d'aggravation des inégalités sociales et territoriales.

➤ Développer l'entrepreneuriat

Le CESER relève que la mise en place du chèque CREA en 2021 constitue un changement significatif dans le mode de financement des services d'accompagnement à la création d'entreprise. Ce nouveau dispositif pouvant modifier les dynamiques territoriales et compliquer les démarches administratives pour certains bénéficiaires, il sera important d'en analyser au plus tôt les résultats tant par rapport aux structures qu'à l'accès et à la qualité du service rendu.

II. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET ACCÉLÉRER L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Dans une perspective de recherche d'amélioration du bilan carbone régional, le CESER estime qu'il faut encourager en priorité l'export vers les zones frontalières, dans une logique de recherche de structuration de circuits courts de proximité.

S'agissant du développement des sites « clés en main » pouvant recevoir des investissements étrangers, il est indispensable de donner la priorité à la reconversion des friches industrielles.

CONCLUSION

Le CESER suggère que des sujets transversaux tels que la transition énergétique (ex : hydrogène vert, méthanisation...), l'innovation (développement de produits bas carbone : produits recyclés, produits éco-conçus, produits biosourcés...), la dépollution des sols, qui sont des vecteurs du développement de demain, soient intégrés à l'avenir dans le volet développement économique du BP.

Bien que non évoquée dans le rapport, la mobilisation des fonds européens sera indispensable pour avancer sur ces sujets.

Le CESER :

- Estime que le volet développement économique du BP 2021 ne retranscrit que très partiellement les grandes ambitions du BAGE et celles du document budgétaire des OB ;
- Souhaite connaître le bilan du programme « industrie du futur » tant du point de vue de la typologie des entreprises accompagnées que des types de projets mis en œuvre pour pouvoir suivre les effets du programme et ses impacts sur ses différents volets ;
- Prend acte et souhaite un engagement plus soutenu de la Région pour favoriser des approvisionnements plus locaux ;
- Souhaite que le chèque CREA mis en place en 2021 soit évalué rapidement ;
- Préconise que l'export vers les zones frontalières soit la priorité, dans une logique de recherche de structuration de circuits courts de proximité.

Budget primitif 2021

Tourisme

Présidente : Sabrina GREAU

Rapporteuse : Marie de METZ-NOBLAT

INTRODUCTION

Le secteur du tourisme est particulièrement affecté par la situation sanitaire du pays et à l'international, ce point est bien affirmé dans le Budget Primitif.

La politique touristique du Conseil régional intègre pour 2021 :

- les effets du changement climatique (dont les stations de montagne),
- les nouvelles pratiques de consommation touristique.

Le CESER souligne que les conséquences de la situation sanitaire doivent impérativement être prises en compte dans la mise en œuvre de la politique budgétaire 2021.

I. EVOLUTION DU BUDGET TOURISME

	Investissement (AP)	Fonctionnement (AE)	total
BP 2018	11 200 000	14 674 000	25 874 000
BP 2019	12 570 000	15 145 000	27 715 000
BP 2020	14 729 242	10 089 635	24 818 877
BP 2021	9 589 635	14 911 625	24 501 260

Le budget 2021 dédié au tourisme reste stable par rapport à 2020. Il est à noter la diminution importante du budget d'investissement au profit du budget de fonctionnement. Le risque de désinvestissement (post crise) ne sera pas sans conséquences négatives lors de la reprise attendue.

II. LES 5 PILIERS DU BUDGET

1. Numérique

Alors que le CESER considère qu'accentuer l'engagement des acteurs dans le numérique via des aides « dématérialisées » est une bonne chose, il n'est pas sans savoir que l'accès au tout numérique n'est pas encore une réalité (débit, équipement, zone blanche...).

2. Transition écologique

Plus qu'une transition, c'est un changement véritable vis à vis des enjeux écologiques qui nécessitera une formation ad hoc de l'ensemble de la filière touristique, au travers de programmes co-construits avec des acteurs déjà engagés dans ce changement.

3. Structuration des filières et construction de « parcours touristiques »

La création de ces parcours, combinant la culture, le sport, la nature et la découverte, est indispensable dans le cadre d'une stratégie globale.

4. Montée en gamme

Le CESER réitère sa position distinguant la montée en gamme et la montée en qualité qui concerne quant à elle l'ensemble des catégories. Il n'est pas souhaitable que la priorité des financements soit donnée au haut voire très haut de gamme.

5. Réorganisation de l'Agence Régionale du Tourisme

La mise en avant des destinations et des filières thématiques doit rester une des priorités. Le CESER veillera à ce que les sociaux-professionnels locaux soient concrètement au cœur du dispositif.

CONCLUSION

Si les objectifs veulent être atteints, il est nécessaire de **consolider l'existant très fragilisé** par la crise sanitaire. Près de 40% du budget pour doter l'ART, sensiblement 13% pour l'hébergement et environ 16% pour la Société Publique Locale Madine/Chambley, ne vont laisser qu'une faible enveloppe pour accompagner des acteurs dans la tourmente.

Le CESER :

- note que renforcer la compétitivité touristique par l'excellence des acteurs clés de la filière doit passer par des formations dont le contenu devra être partagé avec les sociaux-professionnels eux-mêmes ;
- soutient la constitution annoncée d'une « Foncière Tourisme » avec la Banque des Territoires, et d'un « Fonds Patrimoine et Tourisme » pour 14,5 M€ en investissement. Toutefois, le soutien devra en priorité être dédié aux structures existantes viables dont les difficultés sont liées à la conjoncture ;
- souligne que tous les acteurs vulnérables ne sont pas identifiés, en raison de leur code APE non rattaché au tourisme, et donc l'impossibilité pour eux d'accéder aux aides dédiées.

Budget primitif 2021

Agriculture et forêt

Président : Sébastien LORLETTE

Rapporteur : Pascal LOUIS

INTRODUCTION

Le CESER acte avec satisfaction l'augmentation et les ambitions données au budget consacré à l'agriculture et la forêt, et ce sur toutes les lignes budgétaires qui la composent. La crise de la Covid19 a mis en évidence le rôle fondamental des activités agricoles et agro-alimentaires. Le CESER se réjouit du travail transversal réalisé entre les différentes commissions du Conseil régional mais souhaiterait avoir une lecture plus aisée du budget consolidé. L'ambition affichée des autorisations de programme et d'engagement reste à confirmer sur les budgets 2022 et 2023, même si les crédits de paiement 2021 sont à la hausse. En effet, 44,25 M€ en crédit de paiement sont comptabilisés pour 2021, contre 32,3 M€ en 2020 (+12 M€ et +37%). Le CESER a bien noté que la méthode de construction du budget permet d'optimiser les différents leviers de financement européens et nationaux ainsi que les plans de relance, opérations pas toujours faciles à mettre en œuvre.

I. AGRICULTURE

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de s'engager fortement dans les transitions, environnementale et numérique. Cependant, il s'interrogeait lors des OB 2021 sur la capacité financière des exploitants à investir dans ces transitions. Le phénomène d'une agriculture à deux vitesses risque de s'amplifier entre les agriculteurs qui pourront être accompagnés dans les investissements à réaliser et ceux qui ne pourront pas l'être. Au-delà de la réalisation de différents diagnostics (bas carbone, maturité digitale, chèque conseil diagnostic), l'accompagnement des agriculteurs en difficulté n'est pas suffisamment mis en relief.

Concernant l'agriculture biologique, les 20% de surfaces converties de la Surface Agricole Utile (SAU) semblent atteignables à l'horizon 2030 (+ 34 000 hectares en 2020), même si subsistent d'importantes disparités territoriales. Cette progression doit se faire sans déséquilibrer les marchés.

Le CESER salue la recherche de l'excellence environnementale dans les différents contrats de filières et l'initiative de la création de ces contrats qui permet une réponse plus structurée. Cela dit, la notion de 3^{ème} voie reste floue pour le CESER, même si le contenu apparaît comme séduisant.

Le budget envisagé au pôle équestre de Rosière-les-Salines (Meurthe-et-Moselle) est très conséquent, avec 14,3 M€ sur plusieurs années. Les sommes projetées ne doivent pas amputer le soutien à l'ensemble de la filière équine.

Le CESER s'inscrit dans la volonté de la Région de développer une agriculture de qualité à l'export comme de proximité, salue les initiatives mises en place pour l'introduction de produits locaux dans la restauration scolaire et invite le Conseil régional à associer l'ensemble des parties

prenantes et en particulier les associations de consommateurs pour aller plus loin. Il importe de continuer à soutenir les acteurs des différentes filières pour conforter notre capacité exportatrice, comme l'a été la viticulture, fortement impactée par la crise de la Covid19 en 2020.

II. FORÊT - BOIS

Dans l'avis sur le BP 2020, le CESER s'interrogeait sur la capacité de la Région à inscrire son intervention sur la filière forêt-bois dans la durée. Le CESER constate aujourd'hui un réel engagement de la Région sur une politique à long terme en faveur du développement forestier.

Le CESER apprécie l'engagement du Conseil régional dans la gestion de la crise du scolyte, qui a mis en évidence la nécessité de structurer la filière pour faire de la forêt du Grand Est un exemple d'excellence environnementale et de performance économique.

En terme de reboisement, l'adaptation au changement climatique a bien été prise en compte dans le budget. En revanche, le CESER s'étonne que le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique ne soit pas évoqué et rappelle que dans sa contribution sur le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB)¹, il avait fait des préconisations pour restaurer cet équilibre, comme la régulation des populations de gros gibier et la limitation de l'agrainage.

Le CESER regrette que l'agroforesterie, lien entre forêt et agriculture, cité de nombreuses fois dans les documents du Conseil régional, ne trouve pas d'écho dans les dispositifs d'accompagnement.

Des communications autour de la forêt et de son exploitation existent mais doivent être organisées de façon pédagogique pour une meilleure compréhension entre les usages « loisirs » et les usages « travail ».

III. LYCÉES AGRICOLES ET FORMATION DES ACTEURS DE TOUTES LES FILIÈRES

La démarche Lycées Agricoles LA 2030 affiche une ambition claire : la modernisation des établissements et des investissements dans les fermes des lycées agricoles, pour les adapter aux nouveaux défis agricoles, agro-alimentaires et forestiers. La mobilisation de 57 millions d'euros (Région – État) répond à ces enjeux. Le CESER salue cette initiative et invite le Conseil régional à s'appuyer sur les démarches engagées dans le cadre des Contrats Objectifs Territoriaux concernés pour proposer de nouvelles formations en phases avec les réalités de terrain.

CONCLUSION

Si le CESER souscrit aux décisions politiques budgétaires en faveur de l'agriculture et de la forêt, il reste néanmoins interrogatif et prudent sur les difficultés liées à la mise en œuvre de la nécessaire articulation entre les différents financements. Il souligne que le transfrontalier n'est pas suffisamment pris en compte dans le projet budgétaire.

¹ Contribution sur le PRFB du 14 juin 2018

Le CESER insiste sur le fait que ces politiques doivent aboutir à un modèle économique viable et rentable pour assurer un revenu correct aux exploitants agricoles et forestiers.

Le CESER :

- acte avec satisfaction l'augmentation et les ambitions données au budget consacré à l'agriculture et la forêt.
- salue la volonté du Conseil régional de s'engager fortement dans les transitions, environnementale et numérique.
- constate aujourd'hui un réel engagement de la Région sur une politique à long terme en faveur du développement forestier.
- apprécie l'engagement du Conseil régional dans la gestion de la crise du scolyte.
- insiste sur le fait que ces politiques doivent aboutir à un modèle économique viable et rentable pour assurer un revenu correct aux exploitants agricoles et forestiers.

Budget primitif 2021

Lycée et apprentissage

Président : Paul NKENG

Rapporteure : Michèle SEVERS

INTRODUCTION

Si le budget primitif 2021 de la Région consacré aux lycées et à l'apprentissage a pour objectif de mener à bien différentes réalisations dans le cadre des transitions énergétique et numérique, il nous apparaît néanmoins qu'il n'est pas à la hauteur de certaines ambitions affichées. En effet, les moyens doivent être conséquents pour satisfaire de manière équitable les besoins des établissements en fonctionnement et en équipement. D'autre part, l'appréciation de la pertinence de ce qui est mis en œuvre ne peut se faire qu'à l'aune de l'évaluation.

I. LYCÉES

Le CESER s'inquiète de la non augmentation de la dotation de fonctionnement sur le plan pédagogique ; la crise sanitaire aurait nécessité des moyens supplémentaires. Par ailleurs, le CESER déplore la baisse par la Région de la contribution par élève pour les activités pédagogiques².

Le CESER prend acte du recrutement supplémentaire de 23 Chargés de Maintenance Informatique dans les Lycées (CMIL). Toutefois, leur nombre paraît encore insuffisant au regard du nombre de lycées, de la dispersion des établissements et des zones rurales qui rencontrent des difficultés de connexion (1 CMIL pour 3,5 établissements).

Comme inscrit dans ses missions, le CESER réitère une fois de plus sa demande d'évaluation du Lycée 4.0 sur les aspects qui sont de la responsabilité de la Région. Le CESER demande que lui soit communiqué d'ores et déjà le bilan quantitatif (nombre et qualité des équipements, des connexions, état des lieux des usages ...) dont dispose la Région. Ce bilan est nécessaire pour permettre au CESER une analyse objective de la pertinence de la mise en œuvre du Lycée 4.0.

II. APPRENTISSAGE

L'enveloppe de fonctionnement dite « fonds de soutien » à destination des CFA n'a pas été totalement mobilisée. Le CESER s'interroge sur la pertinence des critères d'attribution et suggère que soit étudiée, en concertation avec les CFA, la possible évolution du dispositif au regard de leurs besoins réels et dans leurs diversités.

L'appel à projet en investissement de la Région n'étant pas pour l'heure corrélé à ceux des Opérateurs de Compétences (OPCO), les CFA se trouvent parfois dans l'impossibilité de mobiliser des cofinancements leur permettant d'acquérir les équipements souhaités. Afin de

² Baisse de la valeur du point élève à 39€ contre 50€ en 2020

conserver un appareil de formation efficace, il est urgent de structurer une approche coordonnée de la Région avec les OPCO dans la définition de cette politique d'investissement.

III. ORIENTATION

Conformément à son travail sur l'orientation qui a fait émerger le triptyque « information, communication et accompagnement », le CESER insiste sur la nécessité d'attribuer des moyens spécifiques dédiés à l'accompagnement, étape cruciale à la fois dans l'appropriation des outils et dans l'identification des besoins des usagers.

Suite à l'élargissement de ses missions en matière d'orientation avec la loi du 5 septembre 2018, le CESER appelle la Région à réaliser une évaluation des dispositifs, des modalités de mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs fixés.

Le CESER :

- demande que soit revue à la hausse la contribution par élève pour les activités pédagogiques ;
- demande une augmentation significative du nombre de Chargés de Maintenance Informatique dans les Lycées au regard des besoins ;
- réitère sa demande d'évaluation du Lycée 4.0 sur les aspects qui sont de la responsabilité de la Région ;
- demande la communication du bilan quantitatif du Lycée 4.0 ;
- suggère une évolution des critères d'attribution du fonds de soutien aux CFA au regard de leurs besoins ;
- demande une concertation de la Région avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) sur les politiques d'investissement ;
- demande l'attribution de moyens spécifiques pour l'accompagnement dans le parcours d'orientation ;
- demande la réalisation d'une évaluation de la politique d'orientation.

I. MOBILISATION DE LA RÉGION FACE À LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE

Face à la crise sanitaire et économique, les services de la Région nous ont fait part de leur forte mobilisation pour assurer la continuité pédagogique des formations par un recours au distanciel, le maintien des rémunérations, le maintien des frais de garde d'enfants des stagiaires. En 2020, 1500 actions ont été réalisées pour plus de 30 000 demandeurs d'emplois. Pour les apprenants des formations sanitaires et sociales, les bourses ont été maintenues, des aides financières exceptionnelles ont été attribuées aux futurs-es infirmiers-ières et aides-soignants-es qui ont renforcé les effectifs dans les hôpitaux. Des ordinateurs ont été mis à disposition des étudiants infirmiers ou aides-soignants. Ce sont 13 000 personnes dans le sanitaire et plus de 2500 dans le social qui ont été formées. Le CESER Grand Est reconnaît la forte mobilisation de la Région et de tous les acteurs de la formation afin d'assurer le maintien des formations et des rémunérations des stagiaires. Toutefois, il semble important de relever que la mise en œuvre des formations à distance ne doit pas être, tout comme le télétravail, la seule réponse à apporter à la crise au risque des effets psychologiques négatifs engendrés. Tout en prenant en compte en 2021 la réalisation d'enquêtes auprès des stagiaires dont l'exploitation servira à l'évaluation, le CESER réitère sa demande de la mise en œuvre régulière d'évaluations qualitatives proposant ainsi la base d'une véritable analyse sur les actions mises en place et leurs débouchés. Aujourd'hui, le CESER ne peut se prononcer sur les chiffres énoncés.

II. UNE OFFRE DE FORMATION RÉNOVÉE DANS UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

AE/AP : 238 278 050€

CP : 315 953 050 € dont 219 628 000€ pour le financement des formations continues des demandeurs d'emploi, 93 504 750€ pour la rémunération des stagiaires et les aides à l'accompagnement, 2 820 300€ pour l'évaluation des politiques régionales de formation professionnelle.

Une approche territoriale de la formation en lien avec le plan de Relance Business Act

Le Budget primitif 2021 de la Formation professionnelle se décline à partir du plan de Relance Business Act initié par la Région pour faire face à la crise sanitaire et économique. Grâce aux 178 M€ du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), la Région développera en 2021 la formation vers les filières stratégiques identifiées lors du Business Act Grand Est : transition écologique, transition énergétique, transformation numérique, Performance et transformation industrielle. Pour cela, elle s'appuiera sur les analyses de l'OREF, co-construira

avec l'État, Pôle emploi, les Branches Professionnelles, les OPCO, les entreprises et leurs réseaux. Cette démarche de co-construction sera également menée dans les territoires par les Maisons de Région en lien avec les agences Pôle emploi. Le CESER Grand Est retrouve dans cette démarche de co-construction territoriale et régionale l'une de ses préconisations dans le cadre de son avis sur la « Formation professionnelle continue en Grand Est : comprendre pour agir » et souhaite attirer l'attention sur la nécessité de penser une coordination efficace afin d'inscrire cette démarche dans un véritable dialogue territorial et régional, sachant qu'aujourd'hui plus qu'hier, c'est bien la combinaison des forces de chacun qui permettra d'avancer.

Dans le cadre de cette offre de formation renouvelée, le rapport précise que les formations déployées s'inscrivent dans les stratégies régionales comme le Numérique, la Bioéconomie, l'Énergie, l'Hydrogène, la Gestion De l'Eau, l'Industrie du Futur, la Santé. Sur la transition numérique, le CESER a déjà relevé l'importance de développer des actions adaptées à chacun-chacune pour lutter contre la fracture numérique. Face à l'émergence des nouveaux métiers, le CESER préconise le développement de formations en entreprise garantissant à chacun-chacune son adaptation et le maintien de l'emploi. Pour répondre aux nouveaux besoins de formation, le CESER recommande la préservation de tous les effectifs.

La Région a souligné que les tensions qui existent sur certains métiers vont perdurer tout en mentionnant un taux de chômage en augmentation. Sur ces métiers en tension, malgré tous les efforts de formation déployés, des problèmes récurrents d'attractivité sont présents depuis plusieurs années, liés en partie à une rémunération trop faible et à des conditions de travail difficiles. Le CESER estime qu'il s'avère incontournable de revoir à la fois les conditions de travail et la rémunération de certains métiers dont ceux du sanitaire et du social.

Le public et les mesures d'accompagnement

Les aides à l'accompagnement se poursuivront en 2021 : la garde d'enfants, l'hébergement et la restauration, la rémunération pour les stagiaires suivant des formations financées par la Région. Pour 2021, les barèmes de la rémunération des stagiaires seront revalorisés notamment pour les jeunes : 200€ pour les moins de 18 ans (130€ actuellement), 500€ pour les 18-25 ans (310€ pour les 18-20ans et 339€ pour les 21-25 ans actuellement).

- Le public peu qualifié

Afin de permettre au public peu qualifié d'accéder aux compétences et qualification attendues par les entreprises, la Région poursuit le développement d'actions visant à renforcer les compétences de base, notamment les dispositifs « Objectifs compétences de base (OCB) » accessibles également aux salariés en SIAE. Le CESER appuie cette initiative mais souhaite renouveler sa préconisation sur la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des prescripteurs sur l'identification des situations d'illettrisme et d'illectronisme.

- Le public jeune

Grâce à un appui financier de l'État de 58,9M€ dans le cadre du PACTE pour 8405 places supplémentaires, la Région déploie 3 actions pour les jeunes :

- Le Parcours d'acquisition des compétences en entreprise (PACE) qui permet à des jeunes de 18 ans à 29 ans révolus qu'ils soient diplômés ou non diplômés d'acquérir des compétences et une première expérience professionnelle avec tutorat au sein

d'entreprises candidates pour une durée de 6 mois. Des aides financières seront versées mensuellement au jeune et à l'entreprise pour son tutorat. L'organisme prestataire sera financé pour son accompagnement du jeune, l'élaboration du parcours de formation et le suivi en entreprise. Afin d'optimiser les moyens, il est important que les tuteurs en entreprise soient formés. Toutefois, face à la multiplicité des dispositifs, le CESER s'interroge sur leurs objectifs différenciés.

- Optimisation de la plateforme régionale de mise en relation des offres et demandes de contrats d'apprentissage avec un élargissement aux jobs et aux stages en la reliant au portail et application JEUN'EST. Le CESER préconise la possibilité d'avoir accès à un contact téléphone avec des professionnels de l'orientation et de la formation afin d'avoir une information plus personnalisée.
- L'accès gratuit à une plateforme linguistique à distance pour tous les jeunes inscrits sur le portail JEUN'EST afin de leur permettre de développer des compétences linguistiques indispensables sur le marché du travail.

III. LE SANITAIRE ET LE SOCIAL

AP/AE : 122 100 000€

CP : 114780 000€ dont 101 180 000€ pour financer les organismes de formation des métiers du sanitaire et du social, 13 600 000€ pour accorder des bourses et aides aux apprenants des formations sanitaires et sociales.

Le plan d'actions formation et attractivité des professions de santé 2020-2023 note des résultats concrets dès la rentrée 2020 avec le développement de l'apprentissage et des augmentations des quotas qui s'élèvent à 830 places tant sur les formations d'aides-soignants-es que d'infirmiers-ières. Pour 2021, ce plan d'actions tiendra compte du plan de relance de l'État qui souhaite ouvrir de nouveaux parcours de formation avec l'objectif de 6000 infirmiers et 10 000 aides-soignants-es au niveau national. Des négociations doivent débiter avec l'Etat sur l'augmentation des quotas en Région Grand Est. Le CESER s'interroge sur l'atteinte de l'augmentation des quotas sachant que les formations sanitaires et sociales sont peu plébiscitées.

Le Ministère de la Santé a lancé une campagne de formation des Agents des services hospitaliers (ASH) dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) afin de leur permettre de développer des compétences relevant du métier d'aide-soignant. 600 agents seraient concernés dans le Grand Est qui pourraient poursuivre ensuite un parcours qualifiant d'aide-soignant.

Pour la sécurisation des parcours : poursuite de la mise en place des dispositifs de bourse, d'aides aux démarches logement, de mise à disposition d'ordinateurs. Financement des investissements pour améliorer les conditions de formation et s'adapter à la crise : équipement informatique et de visio-conférence pour garantir la continuité pédagogique dans les instituts de formation, investissement dans les locaux avec des projets immobiliers.

IV. L'ORIENTATION ET LA PROMOTION DES MÉTIERS

AP/AE : 4 403 600€

CP : 4 403 600€ pour accompagner et soutenir les actions de l'orientation

Les missions de la Région en termes d'orientation sont dans le cadre de sa coordination du SPRO de garantir pour tous publics l'accès à une bonne information sur la réalité de l'économie et des métiers et c'est aussi d'informer sur les formations existantes et les perspectives d'emploi. Pour cela, le portail Orient'Est permet de s'informer en consultant les différentes rubriques : un agenda pour participer à des salons, à des forums, un annuaire pour trouver un lieu, des métiers à découvrir. Le CESER constate à nouveau un manque dans l'utilisation de ces outils numériques d'information qui est l'absence d'un numéro vert pour échanger sur sa demande et faciliter sa navigation. Le CESER souhaite une évaluation pour 2021 du dispositif du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP) en Région Grand Est sachant que son utilisation devrait s'accroître dans le cadre des mobilités professionnelles liées à la crise.

Depuis la loi du 5 septembre 2018, la Région a la compétence d'informer les étudiants et les élèves sur les formations et les métiers. Un réseau d'ambassadeurs des métiers labellisé par la Région va être constitué en 2021 pour intervenir en présentiel dans les différents établissements scolaires. Le CESER approuve cette labellisation qui s'inscrit dans un travail de partenariat mais aussi de coordination.

Une mission de professionnalisation de tous les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle organisée par les équipes des CARIF³ internalisés à la Région s'inscrit dans cette approche renouvelée de la formation en lien avec Business Act et en lien avec le Programme régional de formation (PRF). Son programme sera également adapté aux enseignants, aux équipes éducatives et aux parents. Dans son rapport et avis sur « Investir dans l'orientation : les clés de la réussite », le CESER avait mis en avant l'importance de poursuivre le programme de professionnalisation en y associant les équipes pédagogiques, éducatives et de direction des établissements d'enseignement, les associations lycéennes, étudiantes et de parents d'élèves.

Le CESER :

- constate les efforts déployés pour assurer la continuité pédagogique des formations et l'accompagnement des publics durant la crise ;
- demande la plus grande vigilance sur la digitalisation des formations et ses risques d'isolement et d'accroissement de la fracture sociale ;
- réitère et insiste sur sa demande d'évaluations qualitatives à la fois sur les formations et les suivis des stagiaires afin d'en mesurer les impacts ;
- souhaite qu'une analyse des résultats d'objectifs soit réalisée pour les différents dispositifs mis en place ;
- souhaite, en lien avec les transitions de Business Act, attirer de nouveau l'attention sur la nécessité d'une coordination efficace permettant la concrétisation de formations adaptées aux besoins ;

³ Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation

- relève l'urgence de développer des actions adaptées à chacun-e pour lutter contre la fracture numérique ;
- préconise des formations en entreprise permettant à chacun-chacune le développement de compétences pour s'adapter à de nouveaux métiers garantissant son maintien en emploi ;
- préconise que les effectifs soient préservés pour répondre aux nouveaux besoins en formation engendrés par la crise sanitaire et économique ;
- souligne qu'il est incontournable de revoir à la fois les conditions de travail et la rémunération de certains métiers en tension dont ceux du sanitaire et du social ;
- réitère sa demande de développement d'actions de sensibilisation auprès des prescripteurs de formations, des acteurs de la formation et de l'insertion afin d'identifier les situations d'illettrisme et d'illectronisme ;
- préconise une formation pour les tuteurs en entreprise dans le cadre du nouveau dispositif Parcours d'acquisition des compétences en entreprise (PACE) pour les jeunes ;
- s'interroge sur la multiplicité des dispositifs et leurs objectifs différenciés ;
- préconise la possibilité d'avoir accès à un numéro de téléphone sur la plateforme régionale de mise en relation des offres et demandes de contrats d'apprentissage avec un élargissement aux jobs et aux stages afin de guider le jeune dans sa recherche ;
- interroge sur l'atteinte de l'augmentation des quotas des formations sanitaires et sociales sachant que ces formations sont peu plébiscitées ;
- renouvelle sa demande d'un numéro vert assuré par une équipe de professionnels de la formation et de l'orientation pour accompagner l'utilisateur-trice des différentes plateformes d'information ;
- souhaite une évaluation pour 2021 du dispositif du Conseil en Évolution Professionnelle en Région Grand Est sachant que son utilisation devrait s'accroître dans le cadre des mobilités professionnelles liées à la crise ;
- approuve la labellisation par la Région d'un réseau d'ambassadeurs métiers pour communiquer sur les métiers auprès des élèves et des étudiants ;
- appuie la poursuite du programme de professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion et précise à nouveau l'importance d'y associer les équipes pédagogiques, éducatives et de direction des établissements d'enseignement, les associations lycéennes, étudiantes et de parents d'élèves.

INTRODUCTION

Il est difficile pour le CESER de se saisir et d'apporter une contribution pertinente au budget prévisionnel régional 2021, notamment en raison d'un manque de lisibilité et de compréhension des lignes budgétaires retenues et de leur répartition au niveau des territoires du Grand Est (l'utilisation de cartes représentant par exemple les investissements immobiliers sur les cinq dernières années pourrait éclairer en partie cette question). Le CESER souligne l'importance de l'accessibilité des questions budgétaires pour les citoyens.

De plus, le CESER ne peut se prononcer, n'ayant pas encore des données chiffrées claires et définitives sur le Contrat de Plan État-Région à venir (CPER), ou encore le Programme d'Investissement d'Avenir 4 (PIA4).

Le CESER déplore que la stratégie budgétaire de la Région qui consiste à développer l'innovation ne le soit qu'au bénéfice de l'économie de marché, au détriment d'une politique plus élargie au niveau sociétal et en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

I. L'INNOVATION AU SERVICE DES ENTREPRISES

1. L'innovation comme moyen du développement économique

L'innovation technique et industrielle, telle qu'elle est présentée dans ce BP, se caractérise sur le court terme, en réponse aux urgences actuelles et propres au territoire. Le CESER rappelle toutefois, qu'une vision de l'innovation mais aussi de la recherche sur un temps long est également nécessaire pour une politique sociale, sociétale et environnementale efficiente. Constatant l'effacement dans ce BP de la recherche au profit d'une certaine représentation très technologique et industrielle de l'innovation, le CESER s'interroge : comment peut-on couper l'innovation de la Recherche sous toutes ses formes ? Même en ne considérant que l'innovation des entreprises, l'objectif d'une dépense intérieure de recherche et de développement des entreprises (DIRDE) de 1,5 % en 2030, permettra-t-il de positionner l'ambition régionale à son juste niveau ?

2. L'accompagnement des entreprises à l'innovation

Le CESER s'interroge quant à la nature réelle de l'innovation dans l'accompagnement à ce qu'il considère plutôt comme une « mise à niveau » sur les enjeux numériques pour les PME-ETI proposée par la région. En effet, peut-on considérer qu'un accompagnement qui apparaît comme assez « technique » et orienté vers l'industrie, comme de l'innovation, et ce d'autant que le budget ESRI dans son ensemble s'en trouve impacté ?

3. Les limites de cette stratégie en l'absence de vision prospective

La politique régionale, si elle se veut ambitieuse, ne doit pas se limiter à irriguer les secteurs déjà repérés et dotés mais doit être réévaluée au regard des effets de la crise sanitaire. Le CESER rappelle qu'une politique régionale est aussi celle de l'accompagnement et de la montée en compétence des secteurs oubliés de l'innovation, et cela, sur l'ensemble du territoire et en phase avec les besoins émergents.

4. L'absence d'une politique orientée vers la Cultures Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)

Le CESER s'étonne que la question de la CSTI ne soit pas davantage développée, ni budgétisée dans ce BP 2021, à l'heure où les questions de compréhension de ces sujets par la société deviennent primordiales. La région devrait implémenter une culture de l'innovation et ainsi garantir une innovation sociale et sociétale. Créer une start up n'est pas l'aboutissement d'une politique d'innovation.

II. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR GRAND OUBLIÉ DU BP 2021 ?

1. L'enseignement supérieur comme moyen de développer le vivier de compétences pour les entreprises

La seconde assemblée régionale constate que les moyens alloués sont au service des besoins immédiats du développement économique, néanmoins la finalité de l'enseignement supérieur et de la recherche ne peut être perçue que sous ce prisme. De plus, le CESER rappelle que si les compétences techniques (*hard skills*) doivent être encouragées, elles doivent s'accompagner de compétences transversales, humaines et relationnelles (*soft skills*).

La Région renforce ses choix précédents vers les écoles de codage, les pactes compétence, mais comment concevoir la justification de ces choix sans un rapport ou une évaluation de leur efficacité ?

La Région Grand Est est désormais en charge de la mission Orientation, le budget ne laisse pas entrevoir une démarche proactive et plus stable pour permettre aux étudiants un développement personnel dans leurs choix d'études.

2. Une crise qui touche de plein fouet les étudiants

Le CESER ne peut que s'interroger sur l'absence de prise en considération dans ce BP 2021, d'une crise qui touche particulièrement les étudiants. Les objectifs régionaux d'attractivité du territoire, ainsi que le développement du nombre de diplômés, sont affichés dans la SRESRI (stratégie régional 2020-2030 pour l'enseignement supérieur, la recherche, et l'innovation). Ils ne s'accompagnent pas d'une prise en considération du contexte actuel dans lequel ils se trouvent. Aucune ligne budgétaire n'est consacrée à ces questions.

La question de la santé étudiante devrait être une ambition régionale forte, tout comme la question du développement des campus connectés qui ne peut suffire à répondre au décrochage actuel d'un grand nombre d'étudiants.

Le CESER reconnaît l'effort fait par la Région pour la mise à disposition et la distribution de portables aux étudiants et aux universités.

3. Les campus connectés, un outil mais pas une solution

L'anticipation régionale du maillage territorial en termes de fibre et de connexions, même si des progressions et des améliorations sont encore nécessaires, rend possible l'enseignement supérieur à distance qui a prouvé son intérêt mais qui ne peut devenir la norme au risque d'une rupture sociale.

La préoccupation de la région Grand Est consistant à mobiliser les enseignants autour de cette montée en compétence paraît être un vœu pieux au regard du budget prévisionnel.

III. LA QUESTION DE L'ÉVALUATION

Si le CESER remarque l'implémentation d'une stratégie ambitieuse en lien avec le monde économique, il constate cependant l'absence d'indicateurs d'évaluation et de bilans intermédiaires. Ces derniers sont incontournables pour assurer une appréciation des politiques publiques dans le cadre d'une Région Grand Est récemment constituée. Le CESER aurait souhaité voir apparaître un bilan des réalisations pour 2020, avec la mise en application d'indicateurs permettant de suivre les réalisations régionales.

1. Le manque de lisibilité du programme budgétaire « GrandTesteur »

Le CESER regrette le manque de lisibilité budgétaire du programme « GrandTesteur ». De plus, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont nécessaires afin de pouvoir réaliser une évaluation globale de ce dispositif.

2. La création des instituts et leur impact budgétaire ?

Le CESER avait déjà soulevé la question de la création des instituts lors de la mise en place de la Stratégie régionale 2020-2030 pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI). La seconde assemblée régionale souhaiterait obtenir des éclaircissements budgétaires, mais aussi un calendrier de mise en place de ces instituts qui semblent représenter le cœur de la mise en application de nombreux dispositifs. Le CESER s'interroge sur les marqueurs qui permettront d'évaluer l'impact de ces instituts, notamment dans la lisibilité de l'écosystème.

CONCLUSION

Le contexte d'incertitude relatif à l'implication de l'État et de l'Europe dans le domaine de l'ESRI pour les prochaines années rend difficile d'apprécier la pertinence des stratégies d'investissement dans le BP. La SRESRI semblait avoir défini un cadre et une politique régionale en matière d'ESRI, ce que le contexte de crise et l'application du Business Act Grand Est ne peuvent faire oublier.

Le CESER :

- note que la stratégie régionale de développement économique s'appuie exclusivement de l'innovation sur le court et moyen terme, mais rappelle toutefois, qu'une vision de l'innovation et d'une Recherche ambitieuse et pluridisciplinaire sur un temps long et de manière prospective est également nécessaire pour une politique sociale, sociétale et environnementale efficiente ;
- remarque que la question des CSTI n'est ni développée, ni budgétisée ;
- constate que l'enseignement supérieur et notamment l'attractivité du territoire pour les étudiants, est le grand oublié de ce BP 2021. Le CESER préconise que la question de la santé étudiante et du décrochage soit un axe majeur de la politique régionale ;
- demande une mise en place systématique d'indicateurs de suivi et d'évaluation corrélés au budget.

Budget primitif 2021

Aménagement des territoires

Président : Eric BALAUD

Rapporteuse : Michèle TREMOLIERES

INTRODUCTION

Le CESER note une augmentation du budget et une volonté de mise en cohérence de celui-ci avec les objectifs affichés dans le SRADDET. Cela se traduit notamment par une augmentation des crédits de paiement (fonctionnement et investissement) qui passent de 106 à 113 millions d'euros (+6,8% - BP 2021/BP 2020).

Il souligne l'importance d'intégrer la question de la transition écologique dans l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement des territoires sur les 3 volets que sont le numérique, l'aménagement et la santé.

I. SUR LE NUMÉRIQUE

Le CESER salue les efforts consacrés à la poursuite du développement des infrastructures de Très Haut Débit (THD). Toutefois il met l'accent sur la nécessité de disposer d'une cartographie de l'état d'avancement des travaux sur l'ensemble des territoires. Il s'interroge également sur les effets de la crise de la Covid-19 sur le bon déroulé du calendrier d'achèvement des travaux à horizon 2022.

Le CESER souligne la généralisation du dispositif de diagnostic « Territoires usages et services numériques » et l'ouverture d'une plateforme visant à encourager et fédérer les initiatives des acteurs publics (EPCI, communes, autres partenaires publics etc.).

Si le CESER reconnaît les efforts consacrés au volet infrastructures et au développement de dispositifs favorisant la coopération des acteurs publics sur les territoires, il insiste sur les usages numériques dans une vision inclusive pour les publics les plus éloignés (Senior, demandeurs d'emploi etc.). Il met également en avant la nécessaire mise à niveau des connaissances des usagers liées au numérique.

Enfin il soulève la question de l'accès au numérique pour tous via une tarification sociale.

II. SUR L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Le CESER prend acte des efforts constants consacrés à l'aménagement et la cohésion des territoires dans la continuité des objectifs déclinés dans le SRADDET. Le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) est l'outil de déclinaison de cette ambition de relance et de reconquête dans les territoires.

Il salue notamment les dispositifs visant à valoriser les centralités urbaines et rurales, reconverter les friches quel que soit leur nature ainsi que le dispositif spécifique dédié à la relance dans les communes dont la population est inférieure à 500 habitants.

Le CESER s'interroge sur l'état d'avancement de l'évaluation du dispositif mis en œuvre sur les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Barrois et de l'Ouest Vosgien. L'évaluation de cette expérimentation doit permettre d'aller vers un dispositif d'évaluation ex ante dans le cadre de sa généralisation en région Grand Est.

Concernant la politique habitat (en complémentarité de Climaxion) mise en œuvre depuis 2020 afin de favoriser la rénovation énergétique dans une optique de développement durable, le CESER incite le Conseil à poursuivre et amplifier les efforts dans cette direction.

Si le CESER est favorable au dispositif de soutien en ingénierie locale au bénéfice des Pays/PETR, il demande de veiller à accorder une attention toute particulière à la visibilité des Maisons de la Région, portes d'entrée pour les acteurs institutionnels publics, privés et associatifs.

III. SUR LA SANTÉ

Le CESER encourage la démarche mise en œuvre par le Conseil régional visant à développer de manière volontariste une stratégie globale de santé dans toute la région.

Concernant l'accompagnement des acteurs de la santé et l'animation des territoires, il est favorable aux mesures visant à :

- Augmenter le nombre d'étudiants en santé qui réalisent des stages dans les zones sous denses
- Créer des maisons d'accueil multi modales répondant à des besoins d'hébergement d'étudiants en stage, de professionnels en exercice partagé
- Accompagner les candidats à l'installation
- Soutenir la création de cabinets, centres de santé, maisons de garde, maisons de santé pluri professionnelles mono sites, multi sites, rurales, urbaines ou encore universitaires.

Si le CESER note avec satisfaction l'augmentation des moyens en matière de formation de personnels soignants, ces moyens sont loin d'être à la hauteur d'une compensation indispensable, ne serait-ce qu'au vu de la pyramide des âges dans ces professions. Le CESER demande un bilan annuel visant à ré évaluer la situation afin de s'assurer que la trajectoire prise est la bonne⁴. De plus il attire l'attention sur la nécessaire adaptation des capacités des organismes de formation sanitaires (Formateurs, locaux pédagogiques etc.)

Ces dispositifs doivent être soutenus dans les zones sous denses (en matière d'offre de santé), par une approche transversale en lien avec d'autres politiques publiques (Mobilités, formation, culture, etc.).

Le CESER encourage les initiatives visant à garantir des conditions favorables à la santé et au bien être à travers :

- un plan d'actions centré sur la jeunesse (15 – 29 ans) afin de mieux comprendre les problématiques santé des jeunes
- le développement du « Sport Société » en positionnant la Région comme un influenceur de la pratique sportive en Grand Est
- le développement du dispositif « Prescri'mouv » sur l'ensemble du territoire
- le développement de l'axe « Lycées en transition » relatif à une alimentation plus saine
- un plan d'actions pour la promotion de l'activité physique en milieu professionnel

⁴ Rapport/Avis – CESER Grand Est 8 octobre 2020 – « Le vieillissement de la population dans le Grand Est »

Le CESER demande des précisions quant aux objectifs qui seront définis dans le cadre du PRSE4.

Si le CESER est favorable les innovations technologiques et organisationnels visant à assurer un meilleur suivi médical voire une amélioration de qualité de vie, il attire l'attention sur la prise en compte de la dimension « patient » dans toute sa diversité. Enfin il souligne que l'innovation technologique ne se limite pas à la seule dimension numérique.

Le CESER rappelle l'importance de développer sa politique de santé à l'échelle transfrontalière en collaboration avec l'État (dispositif Franco-Belge Z.O.A.S.T.⁵, conventionnement etc.).

Le CESER :

- souligne la nécessité de disposer d'une cartographie de l'état d'avancement des travaux du réseau Très Haut Débit (THD) sur l'ensemble des territoires ;
- met en avant la nécessaire mise à niveau des connaissances des usagers liées au numérique ;
- demande la généralisation d'une évaluation *ex ante* des dispositifs d'aide au bénéfice des PETR/Pays en région Grand Est ;
- demande de veiller à accorder une attention toute particulière à la visibilité des Maisons de la Région ;
- salue l'augmentation des moyens en matière de formation de personnels soignants et demande un bilan annuel visant à ré évaluer la situation ;
- rappelle l'importance de développer sa politique de santé à l'échelle transfrontalière.

⁵ Rapport/Avis – CESER Grand Est 8 octobre 2020 – « Le vieillissement de la population dans le Grand Est »

Budget primitif 2021

Transports et déplacements

Présidente : Christine GRAFFIEDI

Rapporteur : Bruno ULRICH

INTRODUCTION

La crise sanitaire de la Covid-19 a eu en 2020 un impact très fort sur les transports, dont on ne connaît pas encore l'ampleur sur 2021. Malgré ces incertitudes, le Budget Primitif (BP) 2021 s'inscrit dans la continuité des BP précédents et confirme la volonté affichée du Conseil régional de faire des mobilités une des priorités de sa politique.

Réaffirmant la place centrale des transports face à l'enjeu de la transition écologique, le CESER s'appuie sur son récent avis sur les mobilités durables et équitables à l'horizon 2030 pour analyser le budget primitif de la Région.

Le CESER salue l'action de la Région qui entend poursuivre une politique volontariste de maintien de l'offre, dans un contexte difficile. Bien que les chiffres transmis ne permettent pas de comparer le contenu et la réalisation des différents programmes d'une année sur l'autre, on note une augmentation a priori de près de 9,5% des crédits de paiement par rapport au BP 2020. À cet égard, le CESER souligne l'absence de précisions quant à la mise en perspective globale de la politique.

Le CESER prend acte de l'augmentation du budget primitif passant de 936,8 M€ (2020⁶) à 984,2 M€ avec une augmentation de 5 %. Pour précision la part fonctionnement (en augmentation de 1,25 %) représente désormais 75,5 % du budget total contre 78,4 % l'année passée. Cette variation est liée à l'augmentation du budget d'investissement (+18,85 %).

Au-delà des stratégies pour regagner des usagers en sortie de crise et pour assumer les responsabilités qui incombent à la Région, le CESER ne discerne pas dans ce budget une vision et des objectifs à long terme. On ne retrouve pas non plus dans ce budget tous les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET), en particulier celui visant à promouvoir les mobilités nouvelles, durables et solidaires (objectif 39).

I. OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ AUX VOYAGEURS

1. Qualité de service

Le CESER salue la volonté de simplification tarifaire consistant à fusionner à l'automne 2021 les cartes existantes dans une carte unique de réduction à demi-tarif. Ceci ne doit être qu'une étape vers la mise en place urgente d'une billettique multimodale unique pour l'ensemble des réseaux du Grand Est.

Le CESER note avec satisfaction l'intérêt porté à la qualité de service avec un budget destiné à la mesure de celle-ci dans les réseaux interurbains. Cependant, le CESER souhaiterait connaître les critères de mesure de la qualité de service et les premiers résultats des études déjà menées sur cinq réseaux.

⁶ Budget global 2020 après ajustement (Budget Supplémentaire + DM)

2. Évolution des modalités de gestion

Le CESER note l'annonce, dans le cadre du plan de relance des mobilités en Grand Est, de la création de la première société publique locale (SPL) ferroviaire que la Région chargera de multiples missions qu'elle n'est pas en capacité d'assumer avec ses ressources actuelles. A ce propos, le CESER souligne le risque que la création de ce type d'outil fasse obstacle au dialogue constructif entre les AOM et la société civile. Le CESER escompte que cette SPL prendra également en charge les missions confiées jusqu'à présent à divers prestataires dans le cadre d'assistances à maître d'ouvrage (4,5 M€ en 2020, 1,8 M€ en 2021).

II. MODERNISER LE RÉSEAU RÉGIONAL DE TRANSPORT DE VOYAGEURS

Le budget 2020 indiquait une option d'achat pour 5 rames à moteur hydrogène dans le cadre d'une expérimentation. Cette option a-t-elle été levée ?

Le CESER note que la Région poursuit à un montant stabilisé à 4 M€ la mise en accessibilité des gares du réseau régional. Mais, comme il l'a indiqué dans son avis sur les mobilités durables et équitables à l'horizon 2030, le CESER estime que ce rythme ne permettra pas de tenir l'échéance de 2024 fixée par la loi. Par ailleurs, au-delà des gares ferroviaires, se pose la question de la mise aux normes des points d'arrêt routiers.

III. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES GRANDS RÉSEAUX DE TRANSPORT

Le CESER souligne la poursuite de l'effort en matière d'investissement, même si pour une partie significative il s'agit de reports de crédits de paiement entre 2020 et 2021 suite aux décalages des chantiers liés à la crise sanitaire.

Il note avec satisfaction la poursuite des opérations de réouverture des lignes Épinal-St Dié et Charleville-Givet.

Concernant le Contrat de Plan État-Région 2015-2020, le CESER acte la signature de l'avenant du volet mobilités qui mobilise plus de 97 M€ afin de garantir la pérennité des infrastructures. Sachant que la remise à niveau de l'ensemble des lignes de desserte fine du territoire (LDFT) est estimée à plus de 900 M€, la question se pose du financement restant à concrétiser et des clés de répartition.

Pour le CESER, il est indispensable de relancer la démarche de définition de la stratégie aéroports à l'échelle du Grand Est, sans attendre la sortie de la crise sanitaire. Cette démarche doit s'appuyer sur un bilan des aéroports du Grand Est depuis 10 ans et une évaluation du soutien public qui leur a été apporté. La présidence de la Grande Région par la Région Grand Est constitue par ailleurs une opportunité pour envisager de décliner cette stratégie à une échelle plus large.

Enfin, le CESER note l'augmentation significative des crédits en faveur des plateformes portuaires et apprécie la volonté affichée de reconquête du fret ferroviaire.

IV. DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER L'INTERMODALITÉ

Au-delà du simple développement des pôles multimodaux, le CESER propose de concevoir l'aménagement de ces lieux de transit tant comme des espaces de service pour donner aux usagers la possibilité de valoriser le temps d'attente que pour permettre une optimisation des flux afin de minimiser le stress et la sensation de perte de temps des voyageurs.

Comme souligné dans l'avis récent du CESER, la révolution numérique facilite et individualise l'offre de transport collectif pour l'utilisateur. Le partage en temps réel de l'information devient la clef d'un nouveau modèle de mobilités servicielles. Le développement conjoint d'une économie collaborative des transports (transport à la demande, covoiturage, autopartage, vélopartage, etc.) se concentre dans les zones urbaines denses. Il convient également de développer dans les bassins de vie peu denses ces mobilités partagées et connectées par un système d'information de proximité, au niveau de chaque AOM, via notamment des contrats de ruralité.

Le CESER relève que l'augmentation de plus de 4 M€ en crédits de paiement pour soutenir la création de nouvelles infrastructures de transports collectifs urbains n'est en fait qu'un report de ces mêmes crédits programmés initialement dans le Budget primitif 2020, puis annulés dans le cadre du budget supplémentaire.

Concernant le dispositif « Ambassadeurs de la mobilité » qui semble une démarche pertinente visant à accompagner localement les changements de comportements, le CESER souhaite que soit réalisé et présenté un bilan, voire une évaluation, de ce dispositif. Pour le CESER, il conviendrait de déployer une démarche plus opérationnelle d'animation du débat public sur les mobilités, généralisée au niveau de chaque bassin de vie.

Le CESER :

- salue la volonté de simplification tarifaire, dans une optique d'amélioration de l'attractivité des transports collectifs particulièrement cruciale pour surmonter les effets de la crise sanitaire ;
- réaffirme l'importance d'une mobilité inclusive et regrette notamment la faiblesse des moyens qui sont consacrés à la mise en accessibilité des gares et points d'arrêt routiers ;
- s'interroge sur le financement à moyen terme de la remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire ;
- souhaite disposer d'un bilan du dispositif « ambassadeurs de la mobilité » initié en 2017 ;
- demande que la présentation du budget des transports suive une présentation fixe d'une année à l'autre, afin de permettre des comparaisons pertinentes.

INTRODUCTION

Le CESER souligne que, malgré un budget contraint, le budget global consacré à l'environnement est en augmentation. Cette augmentation ne concerne cependant que le pilier transition énergétique, les deux autres piliers restant stables. Le CESER note avec satisfaction que le Conseil régional lance en 2021 une analyse de l'ensemble de ses politiques, dénommée « Budget vert », au travers du prisme de l'environnement. Elle constitue une première approche pour un prochain Rapport de situation en matière de développement durable.

Ceci démontre une prise de conscience des enjeux environnementaux par le Conseil Régional amplifiée par la crise sanitaire qui a changé notre regard sur nos pratiques de consommation et nos modes de production, tout en nous obligeant à transformer nos sociétés.

I. PILIER TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le CESER note que le Conseil régional se préoccupe d'économiser l'énergie (deux axes sur quatre) grâce notamment au programme Climaxion qui cible autant les particuliers que les collectivités et les entreprises. Il note l'efficacité de l'effet levier des subventions régionales sur les investissements dans le cadre de Climaxion.

Le CESER rappelle ses dernières contributions (biodiversité et biomasse). Il alerte sur les conflits d'usage, mis en exergue par le développement des méthaniseurs, en particulier l'approvisionnement en matières (cultures dédiées, modification culturelle des prairies, changement de destination des résidus de récolte, ...).

Le CESER souhaiterait disposer d'une analyse complète de la politique d'intervention en faveur de la méthanisation laquelle est soutenue par deux directions, celle de la direction de la transition énergétique, écologique et de l'environnement et la direction de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt.

Le CESER réitère que les besoins en matières premières nécessaires à la production de l'hydrogène et des carburants de 2^{ème} génération doivent être pris en compte dans le Schéma régional Biomasse.

Le CESER se préoccupe des incohérences telles que l'installation d'éoliennes dans les Parcs naturels régionaux ou de panneaux photovoltaïques dans des zones protégées... Il alerte le Conseil régional sur la nécessité de mettre en place, avec l'État, des garde-fous pour les éviter (instruction, contrôle, ...).

II. PILIER BIODIVERSITÉ ET PAYSAGES

Le CESER souligne l'ampleur et la qualité du travail de la Stratégie régionale de biodiversité.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur quelques points particuliers. Les plantations des haies doivent se maintenir dans la durée. Aussi, les subventions octroyées aux plantations de haies dans le cadre des appels à projet Trame verte et bleue, devraient être conditionnées à la signature d'un acte notarié comportant une « obligation réelle environnementale – ORE ». Le CESER est favorable à l'emploi de plants d'espèces adaptées aux conditions bioclimatiques et produites localement. Il souligne l'existence de tensions fortes sur l'approvisionnement.

Le CESER remarque que les actions du dispositif inter-Parcs consomment une part significative du budget biodiversité alors que les actions annoncées à ce titre n'y sont pas directement fléchées (innovation en filières bois locales, alimentation, écotourisme, revitalisation des bourgs centre, communication).

III. PILIER RESSOURCE EAU

Le CESER se félicite que le Conseil régional ait lancé en 2020 une étude de prospective 2030-2050 sur la quantité et la qualité de la ressource à l'échelle du Grand Est, afin d'anticiper les conséquences du changement climatique. Le CESER souhaite bien entendu en être destinataire.

Le CESER perçoit un changement de braquet de la politique eau du Conseil régional, avec la prise de la compétence animation-concertation et la mise en place de la Mission Eau.

Le CESER constate que les résultats du Plan Écophyto restent toujours insuffisants. Il note avec satisfaction que le Conseil régional souhaite inverser la tendance à la hausse des teneurs en phytosanitaires pour la nappe rhénane en vue d'atteindre- 40 % à- 50 % d'emploi d'herbicides, allant au-delà des objectifs du plan Écophyto.

CONCLUSION

Une évolution très rapide en matière de détérioration des ressources, de changement climatique, d'atteintes à la biodiversité et à la ressource eau est à l'œuvre. La crise sanitaire de la Covid19 et ses conséquences économiques et sociales accélèrent la prise de conscience. Le CESER note avec satisfaction des signaux positifs en matière de politique environnementale de la part du Conseil régional.

Le CESER :

- souligne que, malgré un budget contraint, le budget environnement est en augmentation sur le seul pilier énergétique ;
- est satisfait du lancement d'une analyse de l'ensemble de ses politiques, dénommée (« Budget vert »), au travers du prisme de l'environnement ;
- relève l'efficacité de l'effet levier des subventions régionales sur les investissements Climaxion ;
- alerte sur les conflits d'usage mis en exergue par le développement des méthaniseurs, en particulier en matière d'approvisionnement et souhaiterait disposer d'une analyse complète de la politique d'investissement en faveur de la méthanisation ;
- réitère que les besoins en matières premières nécessaires à la production d'hydrogène et des carburants de 2ème génération doivent être pris en compte dans le Schéma Régional Biomasse ;
- est préoccupé par des incohérences telles que installation d'éoliennes dans les parcs régionaux et panneaux photovoltaïques dans des zones protégées et alerte sur la nécessité de mettre en place, avec l'État, des garde-fous ;
- souligne la qualité du travail de la Stratégie Régionale de Biodiversité, note que les plantations de haies doivent se maintenir dans la durée et recommande l'emploi de plants d'espèces adaptées au climat et produites localement ;
- remarque que les actions du dispositif inter-Parcs consomment une part significative du budget biodiversité, alors que les actions annoncées à ce titre n'y sont pas directement fléchées ;
- se félicite du lancement d'une étude prospective 2030 – 2050 sur la quantité et la qualité de la ressource eau en Grand-Est ;
- perçoit un changement de braquet de la politique eau avec la prise de la compétence animation-concertation et la mise en place de la Mission eau ;
- constate que les résultats du Plan Ecophyto restent insuffisants et note que le Conseil régional souhaite inverser la tendance en vue d'atteindre – 40 à – 50 % d'utilisation d'herbicides ;
- note avec satisfaction des signaux positifs en matière de politique environnementale de la part du Conseil régional.

Budget primitif 2021

Jeunesse

Président : Marc PHILIBERT

Rapporteur : Jean-Luc HUMBERT

INTRODUCTION

Une légère baisse du budget consacré à la Jeunesse est constatée, ce dernier étant de 19 636 700 euros (20 390 000 euros au titre de l'année 2020) mais le CESER souligne les efforts des politiques publiques en leur direction. Le CESER remercie l' élu en charge de la Jeunesse et les agents du Conseil régional pour les réponses apportées avec humilité et pragmatisme lors de la réunion de présentation. Le CESER déplore que les documents budgétaires n'aient pas été transmis plus tôt.

Au cours de ces dernières années, le Conseil régional a stabilisé sa politique Jeunesse et comme évoqué dans le dernier avis du CESER intitulé « *la Région chef de file pour une coordination nécessaire des politiques Jeunesse* », il s'agit aujourd'hui de la consolider dans un budget contraint caractérisé par une baisse des ressources. Le contexte sanitaire dans lequel s'inscrit le Budget Primitif 2021 du Conseil régional est particulièrement inédit. L'année 2020 a été difficile pour la Jeunesse et l'année 2021 ne s'annonce pas plus favorable : augmentation de la pauvreté et du chômage, difficulté à suivre les cours à l'Université, situations de décrochage...

La Jeunesse en plein désarroi, affectée par toutes les contraintes liées à la pandémie qui les freinent dans leurs projets de travail, d'études, de voyage ou d'entrepreneuriat dans lesquels ils avaient fondé de l'espoir et qui leur permettaient de prendre leur envol et de s'émanciper.

DES EFFORTS CONSENTIS DANS UN BUDGET CONTRAINT ET UN CONTEXTE SANITAIRE INCERTAIN

L'année 2021 devra permettre d'adapter les politiques publiques à la réalité des situations rencontrées par les jeunes et des contextes dans lesquels ils évoluent. Le Conseil régional souhaite agir avec une certaine souplesse pour s'adapter aux évolutions de la situation des jeunes en 2021.

Le Conseil régional, en tant que chef de filât sur les questions de Jeunesse, devra accentuer la coordination des politiques publiques infrarégionales. Le Conseil régional devra s'appuyer davantage sur les acteurs locaux, notamment sur les associations, dont les associations de quartier. Elles connaissent les territoires et leurs problématiques, et disposent d'une meilleure réactivité en raison de leur proximité.

Au regard des défis environnementaux, le CESER apprécie l'investissement du Conseil régional des Jeunes sur la Stratégie de la Biodiversité du Grand Est. Compte tenu de la crise sanitaire et de la baisse des ressources financières, il n'apparaît pas opportun de maintenir les « Rendez-Vous de l'Engagement » sous la forme actuelle.

Les associations sont un maillon pertinent pour déployer les politiques publiques de proximité en direction des publics cibles mais, pour le CESER, il est indispensable de les soutenir ; elles sont aussi fortement impactées par la crise sanitaire.

Le CESER remarque que de nombreuses actions seront reconduites : le Mois de l'Autre, Expérience de jeunesse, renouvellement de l'agrément pour l'accueil de jeunes en service civique, soutien en faveur des Missions locales et du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ)...

Une attention particulière devra être portée à la question de l'accès aux soins et à la Santé, sujet qui devient de plus en plus une problématique pour la Jeunesse (exemple du non recours). Le CESER insiste sur l'importance de répondre aux besoins des jeunes quel que soit leur statut (étudiant, salarié, sans emploi...). Des actions de prévention devront être mises en place pour assurer un suivi personnalisé.

Le CESER souligne la qualité de l'essaimage du dispositif LOJ'TOIT sur le territoire régional afin de faciliter l'accès aux jeunes à un logement autonome et répondre aux problématiques de mobilités. L'objectif est de créer de nouvelles plateformes en 2021. Une réponse devra également être apportée pour maintenir les jeunes dans leur logement.

Concernant les coopérations transfrontalières, le CESER souhaite que les jeunes puissent profiter davantage des opportunités d'emplois ou de formations avec la Belgique. Initié dans le cadre de BUSINESS ACT, une plateforme d'apprentissage des langues est mise à disposition gratuitement via Jeun 'Est. Ce dispositif favorisera l'accès à un stage ou à un emploi.

Dans le cadre des partenariats avec l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse (OFAJ) et l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse (OFQJ), le Conseil régional développe des actions pour faciliter la mobilité internationale des jeunes. Le CESER souhaite que le Conseil régional mobilise les acteurs sur les problématiques liés à la mobilité.

CONCLUSION

Le CESER rappelle l'importance de mettre en place des politiques publiques en direction de tous les jeunes. Le CESER souligne les efforts consentis pour répondre à cette préoccupation et devra les poursuivre. Une évaluation des politiques publiques permettra de mesurer l'impact des dispositifs sur les publics cibles.

Le CESER insiste sur l'importance de sécuriser les parcours des jeunes, plus que jamais dans un contexte où la Jeunesse paie un lourd tribut en raison de l'impact de la crise sanitaire. Le CESER souhaite poursuivre le travail en lien avec le Conseil régional dans un esprit constructif.

Le CESER apprécie la collaboration avec le service Jeunesse du Conseil régional, en témoigne les invitations régulières aux différentes manifestations et commissions de travail, et la prise en considération de ses recommandations.

Le CESER :

- souligne les efforts des politiques publiques en direction de la Jeunesse ;
- rappelle que le Conseil régional, en tant que chef de filât sur les questions de Jeunesse, devra accentuer la coordination des politiques publiques infrarégionales ;
- insiste sur l'importance de s'appuyer davantage sur les acteurs locaux et notamment sur les associations, dont les associations de quartier ;
- apprécie l'investissement du Conseil régional des Jeunes sur la Stratégie de la Biodiversité du Grand Est ;
- précise que compte tenu de la crise sanitaire et de la baisse des ressources financières, il n'apparaît pas opportun de maintenir les Rendez-Vous de l'Engagement sous la forme actuelle ;
- remarque que de nombreuses actions seront reconduites : le Mois de l'Autre, Expérience de jeunesse, renouvellement de l'agrément pour l'accueil de jeunes en service civique, soutien en faveur des Missions locales et du Centre Régional d'Information Jeunesse... ;
- insiste sur l'importance de répondre aux besoins des jeunes quel que soit leur statut (étudiant, salarié, sans emploi...). Des actions de prévention devront être mises en place pour assurer un suivi personnalisé ;
- souligne la qualité de l'essaimage du dispositif LOJ'TOIT sur le territoire régional afin de faciliter l'accès aux jeunes à un logement autonome et répondre aux problématiques de mobilités ;
- souhaite que les jeunes puissent profiter davantage des opportunités d'emplois ou de formations avec la Belgique ;
- souhaite que le Conseil régional mobilise les acteurs sur les problématiques liés à la mobilité ;
- rappelle l'importance de mettre en place des politiques publiques en direction de tous les jeunes. Le CESER souligne les efforts consentis pour répondre à cette préoccupation et devra les poursuivre ;
- rappelle qu'une évaluation des politiques publiques permettra de mesurer l'impact des dispositifs sur les publics cibles ;
- insiste sur l'importance de sécuriser les parcours des jeunes.

Budget primitif 2021

Culture

Présidente : Marie-Josée DAVANZO

Rapporteuse : Joëlle PIJAUDIER-CABOT

Le CESER salue le travail réalisé sur le budget 2021 ainsi que la qualité et la multiplicité des perspectives qu'il ouvre au regard de la crise, et à plus long terme.

Le CESER regrette la baisse de 4,88 % du budget de fonctionnement consacré à la culture, secteur particulièrement et durement touché par la crise sanitaire, alors que la culture est un facteur et un catalyseur de cohésion sociale. Il salue en revanche l'augmentation très importante du budget d'investissement qui devrait permettre aux acteurs culturels concernés par cette hausse de trouver motif à re-mobilisation à la sortie de cette crise.

Le CESER observe également que tous les acteurs culturels subissent inégalement la baisse du budget de fonctionnement selon leur statut, leur modèle économique, leur capacité à s'inscrire dans de nouveaux projets. Il appelle donc la Région à soutenir avec discernement ceux qui ne rentrent pas dans les critères habituels d'attribution des subventions.

Le CESER appelle ainsi la Région à être très attentive aux plus précaires qui sont aujourd'hui dans un grand désarroi. Le Conseil consultatif de la culture serait le bon accompagnateur à cet égard.

Le CESER remarque avec satisfaction la mise en place de groupes de travail sur les festivals, les expositions, l'éducation artistique et culturelle. Dans cette perspective il appelle la Région à multiplier les résidences d'artistes de toutes les disciplines. Le CESER attire l'attention de la Région à favoriser notamment les résidences d'auteurs sur tout le territoire régional.

Le CESER observe que les budgets des institutions culturelles sont parfois (en raison de la crise exceptionnelle) au terme de l'année 2020 en situation bénéficiaire. Il appelle la Région à motiver ces institutions pour que les bénéficiaires puissent faire l'objet d'un fonds d'aide et de soutien à la création destiné aux artistes et aux structures fragilisés par la crise.

Concernant la politique de verdissement, le CESER s'interroge sur le coût carbone de certaines actions. Le CESER propose que la promotion nationale des compagnies du spectacle vivant puisse se faire durant l'été sur le territoire régional, favorisant ainsi les circuits courts.

Au-delà des aspects budgétaires, le CESER se félicite de l'accueil fait par la Région à son rapport récent sur la question des Droits culturels et souhaite vivement que la réflexion se poursuive pour entrer dans le concret de la politique culturelle régionale.

Le CESER :

- salue le travail réalisé sur le budget 2021 mais regrette la baisse de 4,88 % du budget de fonctionnement alors que la culture est un facteur et un catalyseur de cohésion sociale ;
- salue l'augmentation très importante du budget d'investissement qui devrait permettre une remobilisation des acteurs concernés à la sortie de cette crise ;
- appelle la Région à soutenir avec discernement ceux qui ne rentrent pas dans les critères habituels d'attribution des subventions ;
- appelle la Région à multiplier les résidences d'artistes de toutes les disciplines et à favoriser notamment les résidences d'auteurs sur tout le territoire régional ;
- appelle la Région à motiver les institutions culturelles ayant fait des bénéfices à alimenter un fonds d'aide et de soutien à la création destiné aux artistes et aux structures fragilisés par la crise ;
- propose que la promotion nationale des compagnies du spectacle vivant puisse se faire durant l'été sur le territoire régional, favorisant ainsi les circuits courts.

Budget primitif 2021

Sport

Présidente : Béatrice HESS

Rapporteuse : Sylvia PIERSON

En préambule, le CESER regrette la baisse sensible du Budget de fonctionnement du sport de - 8,5 %, soit 1 270 828 €, impactant principalement le sport de haut niveau (Clubs et sportifs), la communication et les manifestations sportives. Même si cette réduction s'explique par la crise sanitaire et les incertitudes qui persistent sur l'organisation de manifestations sportives en 2021, le CESER restera vigilant pour que cette baisse ne soit pas reconductible dans les années à venir.

Notons toutefois que les aides aux Ligues et Comités sportifs régionaux ne subissent qu'une baisse marginale de 12 500 € sur une enveloppe globale de 2 442 500 €. Le CESER insiste sur la nécessité du maintien de cet appui afin de consolider le développement du sport pour tous, qu'il a appelé de ses vœux dans son avis « sport pour tous, vers un contrat gagnant-gagnant » adopté en décembre 2020.

À cet égard, le CESER souhaite, lors de la reconduction des conventions quadriennales avec les organismes sportifs en 2022, qu'une attention particulière soit portée aux valeurs inhérentes au sport pour tous, telles que la lutte contre les incivilités, les discriminations, les agressions de toute nature. Il suggère également qu'y soient davantage intégrées les actions à mener en matière de sport-santé et de sport de nature, pour l'instant insuffisamment visibles dans le budget et la stratégie de la collectivité régionale.

Le CESER déplore la baisse de 175 097 € de l'enveloppe réservée à l'acquisition de matériels sportifs par les Ligues et associations. Il insiste sur l'importance de maintenir cette ligne budgétaire afin de permettre aux structures de continuer à investir et à se conformer aux normes liées aux contraintes sanitaires. Il propose par ailleurs que des crédits d'investissement soient fléchés afin de faciliter le développement de l'offre numérique.

S'agissant de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le CESER se félicite que 110 collectivités territoriales du Grand Est aient obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » plaçant la région Grand Est au 3^{ème} plan national des structures labellisées « Centre de Préparation aux Jeux ». Il souhaite néanmoins que la Région s'investisse plus fortement et profite de cette dynamique pour valoriser et favoriser la pratique du sport par les lycéens.

Une telle orientation implique que la Région impulse une stratégie partenariale avec l'Éducation Nationale, en collaboration avec les organismes du sport scolaire et les collectivités locales. L'objectif est de soutenir et dynamiser le sport dans les lycées mais également de mutualiser les équipements sportifs.

Pour ce qui concerne les investissements, le CESER note que l'enveloppe progresse de 7 125 153 € pour le financement des Appels à Projets et du Plan Pluriannuel d'Investissement dans les trois CREPS de Nancy, Reims et Strasbourg.

À ce sujet, le CESER réitère ses observations déjà formulées dans son avis sur le Budget Primitif 2020. La Région a vocation à impulser la coordination entre les trois CREPS, mais aussi à inciter

l'État à partager la conduite de la politique sportive de ces établissements. De fait, le CESER souhaite que la Région ne soit pas cantonnée au seul rôle de financeur des travaux d'investissements dans ces écoles de l'excellence sportive.

Concernant la Conférence Régionale du Sport dont l'installation va se faire prochainement, le CESER souhaite que cette nouvelle entité partenariale :

- impulse une politique sportive planifiée, cohérente et suivie pour l'ensemble du Grand Est,
- favorise sa déclinaison opérationnelle en étroite coopération avec les acteurs et les opérateurs de proximité en vue d'agir au plus près des besoins des territoires.

Le CESER préconise que ce projet sportif du Grand Est se construise en cohérence avec le Schéma Régional de Développement du Sport 2018-2024, mais également à l'aune des préconisations formulées dans son avis « sport pour tous, vers un contrat gagnant-gagnant » adopté en décembre 2020.

Le CESER :

- regrette une baisse sensible du Budget de fonctionnement du sport de -8,5 %, soit 1 270 828 €, impactant principalement le sport de haut niveau, la communication et les manifestations sportives,
- restera vigilant pour que cette baisse ne soit pas reconductible dans les années à venir,
- relève que les aides aux Ligues et Comités sportifs régionaux ne subissent qu'une baisse marginale de 12 500 € et confirme toute l'importance du maintien de cet appui afin de consolider le développement du sport pour tous,
- attire l'attention sur l'importance de maintenir la ligne budgétaire d'aide à l'acquisition de matériels sportifs afin de permettre aux structures de continuer à investir,
- réitère ses observations déjà formulées sur le rôle que doit jouer la Région dans la coordination entre les trois CREPS, mais aussi dans la conduite, avec l'Etat, de la politique sportive de ces établissements,
- préconise que la construction du projet sportif du Grand Est par la future Conférence Régionale du Sport se fasse en cohérence avec le Schéma Régional de Développement du Sport 2018-2024 du Grand Est, mais également à l'aune des préconisations formulées dans son avis « sport pour tous, vers un contrat gagnant-gagnant » adopté en décembre 2020.

Budget primitif 2021

Relations internationales et transfrontalières

Président : Bruno THERET

Rapporteur : Patrice HARSTER

INTRODUCTION

Le CESER se félicite des bonnes relations développées avec les élus de la Commission des relations internationales et transfrontalières et les services de la Direction du rayonnement transfrontalier, international et de l'Europe. Il apprécie notamment le dialogue constructif engagé sur la présidence du Sommet de la Grande Région, assumée par le Grand Est à partir du 20 janvier 2021 et pour une période de deux ans.

Ces échanges s'approfondiront prochainement à l'occasion d'une réunion commune des deux commissions au sujet des « 100 propositions pour une refondation économique, sociale et environnementale » adoptées par le CESER le 7 janvier 2021.

Le CESER réitère son souhait d'obtenir un rapport consolidant toutes les interventions de la Région en matière de relations extérieures, en annexe au BP, afin de prendre la mesure de l'ampleur du fait transfrontalier régional.

Enfin, le CESER appelle à tirer des enseignements de la crise sanitaire par rapport aux besoins spécifiques des territoires transfrontaliers. Au-delà d'un dialogue personnel positif, il importe de renforcer et développer les actions d'harmonisation et de coordination.

I. LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Le CESER apprécie l'engagement fort de la Région en faveur de la réussite de la présidence française de la Grande Région. Il relève avec satisfaction l'adoption d'une approche chorale et cohérente de la part de l'ensemble des collectivités et de l'État, avec le Grand Est en chef de file. Il insiste sur l'intérêt d'une meilleure coordination entre le Rhin Supérieur, l'Ardenne franco-belge et la Grande Région, afin de nourrir les travaux d'autres expériences. Cependant, il s'interroge sur la possibilité d'atteindre les ambitions affichées pour cette présidence avec un budget limité en raison de la crise. Toutefois, rien ne devrait empêcher le Conseil régional d'initier une démarche pour obtenir des fonds complémentaires de la part de l'Union Européenne.

Le CESER apprécie le renforcement des relations avec la Wallonie, qui rééquilibre les relations transfrontalières, revenant ainsi à une situation antérieure. En revanche, il regrette que l'enveloppe financière de 120 millions sur 10 ans actée par l'accord franco-luxembourgeois (2018) ne se traduise pas par des projets concrets et que la possibilité d'une contribution paritaire entre les deux pays ne soit pas utilisée pour d'autres projets. Dans cette logique, l'accord récent avec les trois Länder allemands doit rapidement déboucher sur des actions tangibles.

Le CESER salue les projets concrets engagés à l'échelle transfrontalière, tels que l'école d'infirmières au Luxembourg, la billettique ferroviaire commune avec l'Allemagne, les énergies vertes, l'intelligence

artificielle appliquée à la santé, ... Il escompte que ces projets bilatéraux pourront être étendus à d'autres territoires frontaliers du Grand Est.

Dans la droite ligne de l'avis sur la société civile transfrontalière qu'il a voté en octobre 2020, le CESER considère que la Région doit être précurseur et exemplaire dans les actions directement destinées au citoyen. D'une part à travers les 15% de crédits du CPER fléchés sur les actions transfrontalières et les crédits INTERREG VI 2021-27 destinés à réduire les obstacles et à améliorer les services publics de part et d'autre des frontières, d'autre part à travers le soutien aux structures transfrontalières (Frontaliers Grand Est, INFOBESTS, Task force frontaliers de la Grande Région 2.0, Eurodistricts, ...).

Le CESER attire l'attention de la Région sur la future création par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) d'un conseil de développement. Celui-ci devrait être transfrontalier et travailler en étroite collaboration avec le CESER et le CESGR. Plus globalement, le CESER s'interroge sur les conséquences du rôle de chef de file de la coopération transfrontalière sur le Rhin Supérieur attribué à cette nouvelle entité : quelle lisibilité pour les partenaires allemands et suisses ? Quelle articulation du schéma transfrontalier de la CEA avec la Région (SRDEII) et l'Eurométropole de Strasbourg ? Et comment cela s'articulera-t-il avec la future loi 4D ?

D'autre part, le Traité d'Aix-la-Chapelle, non mentionné dans ce rapport, ouvre de nouvelles opportunités de coopération sur d'autres bassins frontaliers (franco-belge, franco-luxembourgeois, franco-suisse), à travers des actes dérogatoires et des compétences appropriées en matière d'économie (co-développement), de santé, de transports, de social et d'environnement. À ce propos, le CESER apprécie la prise en charge paritaire avec l'Allemagne par l'État du secrétariat du comité de coopération transfrontalière du Traité. Il encourage l'expérimentation, la promotion, le développement, l'intégration des régions frontaliers.

II. LES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le CESER apprécie les efforts de la Région en faveur du statut de capitale européenne de Strasbourg, notamment au moyen du contrat triennal. Il importe de créer toutes les conditions nécessaires à l'attractivité de la métropole strasbourgeoise pour les élus et fonctionnaires européens.

Il salue également la signature d'une convention avec l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) en vue de faciliter la mobilité des lycéens et étudiants, ainsi que la participation de la Région au projet Erasmus + dédié aux partenariats stratégiques de l'enseignement et de la formation professionnels.

Le CESER appelle la Région à faire connaître l'existence de techniciens au sein des douze Maisons de la Région, pour faciliter l'accès aux fonds européens et aider les petits porteurs de projets à constituer leur dossier en faveur du mieux-vivre ensemble entre citoyens transfrontaliers.

III. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DÉCENTRALISÉE

Le CESER se félicite de l'action réalisée au travers de GESCOD, un opérateur de qualité dont il importe de maintenir les crédits.

Le CESER relève avec satisfaction que la coopération internationale se concentre autour de projets identifiés sur certains thèmes tels que l'eau, la biomasse, la jeunesse et l'intelligence artificielle, notamment avec le Québec et la Haute-Autriche.

IV. LES FONDS EUROPÉENS

Le CESER prend acte de la bonne consommation des fonds européens présentée par la Région, qui permettra d'éviter que des fonds soient inemployés et retournés à Bruxelles (« dégageant d'office »).

Il regrette cependant le retard d'engagement sur les fonds LEADER destinés aux zones rurales et appelle la Région à remédier à cette situation.

Le CESER rappelle que certaines structures transfrontalières actuellement financées avec des fonds européens ne peuvent plus en bénéficier à partir de 2021. Il estime que les fonds du futur contrat de plan État-Région (CPER) devraient prendre le relais de ces financements, afin de garantir la poursuite de l'action de ces organismes essentiels pour le citoyen. Il demande que des moyens conséquents (de l'ordre de 15%, voir ci-dessus) soient affectés au volet transfrontalier du futur CPER. La Région devrait faire inscrire au CPER des crédits nationaux pour lever les obstacles transfrontaliers, afin de décrocher des fonds européens (effet de levier).

Concernant le plan de relance européen, la Région doit s'employer à obtenir la plus grosse enveloppe possible sur la part réservée à la France. Ces crédits étant principalement fléchés sur les projets d'interconnexion de réseaux de transport, notamment ferroviaire, le CESER appelle la Région à solliciter l'inscription de la gare de Vandières dans ce dispositif, en coopération avec ses voisins, en particulier le Luxembourg. De même, il conviendrait de valoriser dans ce cadre l'acquisition des rames Régiolis prévues pour les liaisons franco-allemandes.

CONCLUSION

Le CESER réaffirme que la Région doit assumer un rôle fédérateur du dialogue transfrontalier auprès de ses voisins. Elle doit également faciliter les synergies entre bassins de coopération et optimiser le travail au sein des différentes institutions.

Il rappelle également que la finalité première de la coopération transfrontalière est de répondre aux besoins et attentes des citoyens, à savoir faciliter leur vie quotidienne en levant les obstacles qu'ils rencontrent, qu'il s'agisse de mobilité, d'accès aux services, de formalités administratives, ...

Le CESER :

- s'attend à un soutien particulier du CESGR par la Région lors de sa présidence du Sommet de la Grande Région (2021-2022), pour pérenniser son financement et prendre davantage en considération ses avis dans le cadre de la lettre de mission transmise par le Sommet ;
- invite la Région à se mobiliser pour obtenir un maximum de fonds nationaux et européens (CPER, Plan de relance, INTERREG, FEDER-FSE, MIE, accord franco-luxembourgeois de 2018 ...) sur la programmation 2021-27 et à rattraper le retard d'engagement sur les fonds LEADER ;
- soutient l'aide aux porteurs de projets européens par l'assistance technique des Maisons de la Région ;
- appelle à mobiliser les crédits du futur contrat de plan État-Région pour assurer la pérennité des structures transfrontalières jouant un rôle essentiel pour les citoyens ;
- souhaite que la Région renforce sa communication sur ses aides à l'international et sur l'utilisation des fonds européens afin que les citoyens soient davantage conscients de ce que l'UE fait pour eux ;
- rappelle que la coopération transfrontalière doit prioritairement s'attacher à réduire les obstacles aux frontières qui compliquent la vie quotidienne des citoyens du Grand Est et souhaite que la Région soit précurseur en la matière.

Budget primitif 2021

Finances

Président : Jacques RIMEIZE

Rapporteuse : Andrée BUCHMANN

PRÉAMBULE

Le Budget Primitif (BP) pour l'année 2021 a été élaboré dans un contexte empreint d'incertitudes liées aux répercussions de la crise sanitaire. À ce titre, le CESER comprend que le Conseil régional ait eu besoin de temps pour affiner l'ensemble des prévisions en matière de recettes et de dépenses pour l'année 2021. Néanmoins, le CESER, qui n'a eu qu'une seule journée pour prendre connaissance des documents constitutifs du BP, demande que les modalités de transmission des documents soient modifiées. En effet, il est récurrent que le CESER dispose de délais très contraints ce qui limite sa capacité à exercer sa mission avec toute la pertinence requise. Le CESER préconise que le mode de fonctionnement entre les deux assemblées régionales s'inscrive dans une autre temporalité pour la transmission des documents et repose sur une dimension partenariale plus affirmée.

Le BP 2021 se veut le reflet d'une stratégie résolument axée sur les transitions (industrielle, écologique, énergétique et numérique) dans tous les champs d'action de la collectivité. En outre, il s'inscrit dans une démarche innovante de construction d'un budget vert avec pour objectif principal une neutralité carbone en 2050. Les ambitions énoncées imposent de mener un travail transversal entre toutes les politiques mises en œuvre par le Conseil régional. Le CESER constate que cette transversalité est affichée dans le rapport général mais qu'elle est insuffisamment explicitée dans les rapports thématiques.

La construction d'un budget vert passe, notamment, par la production d'indicateurs et la mise en œuvre d'une méthode d'évaluation climat et biodiversité. Le CESER préconise que la conduite des évaluations réalisées selon cette méthode soit intégrée dans le périmètre de compétences du Comité Stratégique d'Évaluation (CSE). Le pilotage par le CSE de toutes les démarches d'évaluation vise à garantir une cohérence d'ensemble.

Le BP 2021 affiche un montant prévisionnel de 3,4 Md€ ce qui représente une augmentation de 7,4% par rapport au BP 2020.

RECETTES ET ENDETTEMENT

Le montant prévisionnel de recettes inscrit au BP 2021 est de 2,9 Md€ (hors emprunt et hors revolving) soit une augmentation de plus de 145 M€ comparativement au BP 2020. Cette progression importante est à imputer aux inscriptions concernant les fonds européens (+ 35,9%), aux ressources liées à la formation professionnelle et à l'apprentissage (+ 15,8%) ainsi qu'à la recette d'investissement attendue de la part de l'État dans le cadre du plan de relance qui devrait, selon les engagements pris, avoisiner les 49 M€.

Concernant les recettes de fonctionnement (2,4 Md€ au BP 2021), le CESER, qui, à plusieurs reprises, avait alerté sur la dépendance des ressources régionales aux aléas de la conjoncture,

constate les répercussions de la crise sur certaines recettes fiscales (TICPE, cartes grises...). Le CESER considère que la prudence dont fait montre le Conseil régional dans l'estimation de ses recettes est adaptée compte tenu du contexte incertain.

L'impact de la crise sanitaire sur les recettes liées à la CVAE, principale recette de fonctionnement pour la collectivité depuis plusieurs exercices, a suscité de multiples inquiétudes. Le remplacement, à compter de 2021, de la part régionale de CVAE par une nouvelle fraction de TVA contribue à stabiliser les ressources. Le CESER relève le caractère dynamique de cette ressource qui s'avèrera, dans une conjoncture plus favorable, offrir des marges de manœuvre à la collectivité.

En 2021, le montant total de la fraction de TVA qui devrait être perçu est estimé à plus de 1 Md€ dont 668 M€ correspondant à la nouvelle part.

Les recettes d'investissement inscrites au BP 2021 s'élèvent à plus de 520 M€ soit une hausse de 124 M€ par rapport au BP 2020. Cette progression est imputable au montant que le Grand Est devrait percevoir de la part de l'État dans le cadre du plan de relance ainsi qu'aux fonds européens.

Les fonds européens occupent une place prépondérante dans ce BP et peuvent être source d'opportunités pour les acteurs du territoire. Pour que ce potentiel soit pleinement exploité, le CESER rappelle l'importance d'un accompagnement renforcé de tous les porteurs de projets dans la constitution et le suivi des dossiers. De plus, comme il en a déjà fait mention dans son Avis sur les Orientations Budgétaires (OB) 2021, le CESER encourage la recherche de synergies et de cohérence entre le Business Act, les plans de relance, le futur Contrat de Plan État-Région et les programmations des fonds européens.

Le CESER souligne la stratégie d'emprunt et l'optimisation des sources de financement mises en œuvre par la collectivité régionale. L'adhésion à l'Agence France Locale, qui s'inscrit dans ce cadre, intervient en complément des autres modes de financement.

Conformément à plusieurs de ses prises de position antérieures et compte tenu du contexte spécifique, le CESER admet le choix d'un recours à l'emprunt plus important (476 M€ d'emprunt au BP 2021 contre 363 M€ au BP 2020) pour soutenir l'investissement et constate la dégradation mécanique des ratios financiers qui en résulte. Cependant, le CESER préconise la plus grande vigilance concernant la mobilisation du levier emprunt sur plusieurs exercices successifs. En effet, le CESER exprime des interrogations sur ce qu'il adviendra de la situation financière de la collectivité, si le recours à un niveau d'emprunt élevé perdure, lorsque les soutiens, octroyés à titre exceptionnel, s'achèveront.

DÉPENSES ET ADMINISTRATION RÉGIONALE

L'objectif prioritaire énoncé par la collectivité dans le BP 2021 est de réussir les transitions industrielle, écologique, énergétique et numérique et cela se traduit dans l'ensemble des politiques régionales.

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement est de l'ordre de 2 Md€ et celui des dépenses d'investissement est de plus de 1,3 Md€ (dont 1,15 Md€ d'investissement opérationnel).

Hors progression des crédits destinés au plan Jeunes, aux efforts pour les demandeurs d'emploi (PACTE) et aux tiers éligibles aux fonds européens, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 1,1% entre le BP 2020 et le BP 2021. Cette diminution résulte essentiellement des efforts de gestion appliqués au fonctionnement.

La diminution de la ligne « Assurer le fonctionnement de l'administration régionale » (- 7 M€ environ) qui comprend les dépenses liées aux ressources humaines participe de ces efforts. Les prévisions en matière de dépenses sont estimées à la baisse eu égard, notamment, de la diminution des frais de déplacements. Les dépenses de fonctionnement relatives au fonctionnement des instances délibératives sont également prévues à la baisse.

Concernant les Ressources Humaines (RH), le CESER demande à disposer d'un bilan social complet au 31 décembre 2020 incluant des données dynamiques caractérisant l'ensemble des dimensions RH et comprenant un volet détaillé sur les formations. Le CESER réitère cette demande afin de pouvoir formuler une analyse pertinente dans le contexte de mise en place d'une démarche d'objectivation des charges de travail et de la généralisation du télétravail. Cette dernière constitue, depuis le 1^{er} janvier 2021, une évolution importante en matière RH et s'accompagne d'une volonté annoncée d'aller vers une nouvelle utilisation des espaces de travail cohérente avec les nouveaux modes de travail et une collectivité multi sites.

En lien avec ce dernier point et, plus largement, sur la gestion du parc immobilier, le CESER demande à obtenir des informations détaillées sur l'immobilier régional (location, vente, destination...) et sa rénovation. Il demande également à être destinataire, dès qu'il sera abouti, du schéma directeur immobilier des bâtiments de l'institution évoqué dans les OB 2021.

CONCLUSION

Si l'exécution du budget 2021 demeure soumise à des incertitudes, la stabilisation d'une partie des recettes contient l'incidence de la crise sanitaire sur les finances régionales. Les efforts de gestion en dépenses de fonctionnement, les enveloppes octroyées dans le cadre des plans de relance français et européen, les programmations européennes ainsi qu'un recours plus important à l'emprunt permettent de prévoir la mise en œuvre d'une politique d'investissement ambitieuse.

Les perspectives à très court terme apparaissent donc plus favorables que ne le laissent présager, il y a encore quelques mois, les données conjoncturelles. Néanmoins, le CESER émet des inquiétudes quant à la capacité, sur plus long terme, de la collectivité régionale à affronter les aléas, à maintenir le cap pour la réussite des transitions et à poursuivre sa politique d'investissement lorsque la mise en œuvre des accords avec l'État et des mesures d'urgence aura pris fin.

Le CESER :

- préconise que le mode de fonctionnement entre les deux assemblées régionales s'inscrive dans une autre temporalité pour la transmission des documents et repose sur une dimension partenariale plus affirmée ;
- préconise que la conduite des évaluations réalisées selon la méthode d'évaluation climat et biodiversité soit intégrée dans le périmètre de compétences du Comité Stratégique d'Évaluation (CSE) ;
- considère que la prudence dont fait montre le Conseil régional dans l'estimation de ses recettes est adaptée compte tenu du contexte incertain ;
- relève le caractère dynamique de la fraction de TVA qui s'avèrera, dans une conjoncture plus favorable, offrir des marges de manœuvre à la collectivité ;
- encourage la recherche de synergies et de cohérence entre le Business Act, les plans de relance, le futur Contrat de Plan État-Région et les programmations des fonds européens ;
- préconise la plus grande vigilance concernant la mobilisation du levier emprunt sur plusieurs exercices successifs ;
- demande à disposer d'un bilan social complet au 31 décembre 2020 incluant des données dynamiques caractérisant l'ensemble des dimensions RH et comprenant un volet détaillé sur les formations ;
- demande à obtenir des informations détaillées sur l'immobilier régional (location, vente, destination...) et sa rénovation ;
- émet des inquiétudes quant à la capacité, sur plus long terme, de la collectivité régionale à affronter les aléas, à maintenir le cap pour la réussite des transitions et à poursuivre sa politique d'investissement lorsque la mise en œuvre des accords avec l'État et des mesures d'urgence aura pris fin.

EXPLICATIONS DE VOTE

Explication de vote de Jean-Louis FREYD

Ce budget et l'examen que la délégation artisanale en fait, se concrétise dans le contexte de crises que nous connaissons tous : **crise sanitaire** de la COVID-19, **crise sociale** post mouvement des « gilets jaunes » et **crise écologique**, avec les effets dévastateurs que nous connaissons malheureusement que trop bien.

À toutes ces manifestations signalant le changement, la transition, l'irruption d'un monde nouveau, je n'y ai vu que continuité, peu de renouvellement et pour ainsi dire, une lassitude à retrouver une certaine passivité dans nos constructions budgétaires.

Rassurez-vous je n'ai ni esprit chagrin, ni amertume ou aigreur. Laissez-moi donc vous exprimer mon sentiment profond.

Tout d'abord sur la forme, à l'heure où l'on encense l'économie de proximité, l'amour pour l'artisanat et les très petites entreprises, la volonté de redonner la primauté aux circuits courts et au fait-maison, je n'ai pas trouvé une seule fois le mot « artisan ou artisanat » dans aucune des pages de ce budget.

J'imagine qu'il s'agit d'un malencontreux oubli et que sa dilution dans « l'économie de proximité » fait sens pour tout le monde.

Sur le fond, la délégation artisanale tenait à interroger deux éléments budgétaires.

Le premier concerne l'orientation de **transition écologique** et de passage à l'économie circulaire, au cœur du plan France relance. L'artisanat, peut y jouer un rôle essentiel, parce qu'il est par nature, ancré dans son territoire et en lien direct avec des partenaires de proximité. Mais également parce que les TPE artisanales ont à cœur une gestion optimale de leurs ressources et de leurs déchets parce qu'ils y voient un gain en compétitivité immédiat et mesurable.

Le second concerne l'orientation vis-à-vis de **notre jeunesse**. J'ai bien conscience que les schémas de financement liés à la réforme de l'apprentissage n'ont plus cours. J'ai bien conscience également que c'est à notre jeunesse qu'il faut consacrer toute notre énergie. Je trouve d'ailleurs que le Plan Jeunes est ambitieux. Je souhaitais néanmoins souligner que l'orientation vers les formations professionnelles doit aussi privilégier l'intégration vers des filières d'emploi, comme l'artisanat et pas seulement vers des « métiers d'avenir », laissant penser insidieusement que les filières des métiers en seraient exclues. Ce serait une erreur économique et historique au regard du marché de l'emploi.

La délégation artisanale, demande que soit mieux pris en compte, l'artisanat et sa filière de formation, tant dans les ambitions économiques que vis-à-vis de la jeunesse.

Voilà en substance un vrai changement à mettre en œuvre concrètement dans nos politiques publiques.

Je voterai néanmoins ce budget.

Jean-Louis FREYD (Chambre régionale des métiers et de l'artisanat)

Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT) - Finances et administration régionale

La CGT votera l'avis de la Commission des finances.

Elle soutient pleinement la préconisation demandant de disposer d'un bilan social complet au 31 décembre 2020.

Il y a besoin de connaître l'évolution des postes réellement pourvus, à périmètre égal, ainsi que les externalisations et les structures absorbées et leurs effectifs.

La baisse de 1.1 % des dépenses de fonctionnement et de 6.78 millions d'euros pour faire vivre l'administration régionale ne peut que nous inquiéter.

Quelle sera la conséquence sur le nombre d'agents ?

Odile AGRAFEIL, Chantal BERTHELEMY, Bénédicte DA PONT,
Pascal DEBAY, Olivier FOUCAUT, Jean-Pierre LANGLET,
Jérôme MARCEL, Pascal MARLIER, Emmanuelle MOISSONNIER,
Delphine ROUXEL, Françoise SEIROLLE, Patrick TASSIN

Explication de vote de Patrick HEIDMANN – Lycée et apprentissage

Les orientations budgétaires 2021 ne prévoient pas d'augmentation de la dotation de fonctionnement des Lycées. Il fait état de la nécessité d'accompagner tous les publics, dont particulièrement en agissant pour la jeunesse avec l'objectif de lutter contre toutes les formes de décrochages. La part allouée à l'investissement représente 0,9 % du budget.

La crise sanitaire a amplifié les difficultés de de l'ensemble du système éducatif. 20 % des élèves sont en décrochage scolaire et donc en situation de se trouver en échec, sans parler des discriminations due aux handicaps.

Tous les enfants sont égaux et doivent bénéficier des mêmes chances à l'école. Ils ont besoin d'une attention particulière individuelle par un enseignement adapté à leurs diverses difficultés.

Bien souvent, ils sont livrés à eux-mêmes ou dans des classes inadaptées à leurs situations éducatives en milieu ordinaire.

Nos enfants les plus fragiles n'ont-ils pas le droit à une éducation adaptée à leurs possibilités ? L'école a un pouvoir émancipateur, elle doit également favoriser l'accès à l'emploi et accroître les chances d'insertions sociales. Il est donc très important de stopper ces inégalités pour que chacun puisse s'épanouir correctement.

C'est pourquoi, il est urgent que le budget de la région prenne véritablement en compte l'objectif de réduire les inégalités entre les enfants. Tous doivent bénéficier d'une éducation de qualité.

Le manque de professionnel de santé, sanitaire et médico-social est patent. Ce n'est pas le moment de mettre en péril la qualité des formations. Le maintien des quotas dans les cycles de formation de ces métiers n'a plus de réalité dans un environnement où ces métiers manquent d'attractivité et de reconnaissance de la pénibilité. Sans attendre, il faut vraiment agir en mettant des moyens importants pour engager des cycles de formation qualifiés et certifiés.

Le budget de la région GRAND EST n'est pas la hauteur de ces enjeux. Il se doit de prendre en compte ces éléments pour réellement affirmer ses principes et valeurs communes.

Patrick HEIDMANN (Régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle)

Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT) - Jeunesse

Si la CGT partage dans ses grandes lignes l'avis et les préconisations sur le la part du budget primitif consacré au chapitre jeunesse, il lui semble évident que ce dernier est loin d'être à la hauteur du défi à relever pour éviter de faire de notre jeunesse une génération sacrifiée avec toutes les conséquences dramatiques pour notre pays dans les années à venir. La précarité est en train de se développer et de s'aggraver dramatiquement chez les jeunes

Pour les étudiant.es, la difficulté à trouver de petits boulots les appauvrit et fait tomber une partie d'entre eux dans la pauvreté, les associations caritatives accueillent pour moitié des jeunes dans leurs permanences.

Comment ce budget primitif va-t-il faire face à la situation de détresse que connaissent nos jeunes avec la crise du COVID ?

Il y a un enjeu fort à ce que la Région Grand Est puisse s'assurer qu'aucun jeune sur le territoire ne se retrouve dans une situation financière difficile, notamment du fait de la difficulté à accéder à un emploi stable, et ou à mener ses études dans des conditions d'obtention de leurs diplômes.

Dans notre région ce sont 5562 jeunes de 16 à 18 ans identifiés cet automne comme décrocheurs, et un étudiant sur 6 qui abandonne ses études.

Le mal-être des étudiants, l'organisation des études principalement en distanciel privant de sociabilité pourtant essentielle, l'impossibilité de se procurer des petits boulots pour financer leur parcours d'études, un nombre de décrocheurs exponentiel, le renoncement aux soins et à une couverture sociale, ces sujets ne sont guère abordés au-delà d'intentions sans doute louables, mais qui ne pourront pas faire le compte.

Avec ce budget en baisse, comment donner un coup de pouce aux jeunes, comme par exemple en instituant une tarification spécifique des transports, en abondant les fonds lycéens, en développant des dispositifs d'hébergement à la hauteur des besoins, en facilitant l'accès aux soins, ... ?

Certes, pour le Conseil régional, « chef de file pour une coordination nécessaire des politiques Jeunesse », et au vu de la gravité de la situation, il est d'une urgence absolue de se rapprocher des conseils départementaux pour enfin mettre un dispositif d'action sociale pour les jeunes, qui aujourd'hui, ne rentrent pas dans les cases et sont dans un processus d'exclusion.

Cet avis n'aborde pas la possibilité d'expérimenter une extension du RSA aux moins de 25 ans, proposition qu'avait faite le CESER dans son avis., ce que nous regrettons, car de nature à résoudre bien des difficultés auxquelles les jeunes ont à s'affronter

Néanmoins, nous voterons cet avis sur ce budget, en notant les efforts consentis pour mettre en place une politique en direction de l'ensemble des jeunes de notre territoire, malgré beaucoup d'insuffisances au regard d'une situation de crise qui leur vole leur jeunesse, et en notant la transversalité d'autres chapitres du budget du Conseil Régional.

Odile AGRAFEIL, Chantal BERTHELEMY, Bénédicte DA PONT,
Pascal DEBAY, Olivier FOUCAUT, Jean-Pierre LANGLET,
Jérôme MARCEL, Pascal MARLIER, Emmanuelle MOISSONNIER,
Delphine ROUXEL, Françoise SEIROLLE, Patrick TASSIN



Retrouvez toutes les infos du
CESER Grand Est sur internet :
www.ceser-grandest.fr

Suivez-nous

sur les réseaux sociaux pour ne
rien manquer de nos actualités :

 @cesergrandest

 @ceserge

Site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 31 79

Site de Metz

1 Place Gabriel Hocquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01
Tél : 03 87 33 60 26

Site de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 15 68 00